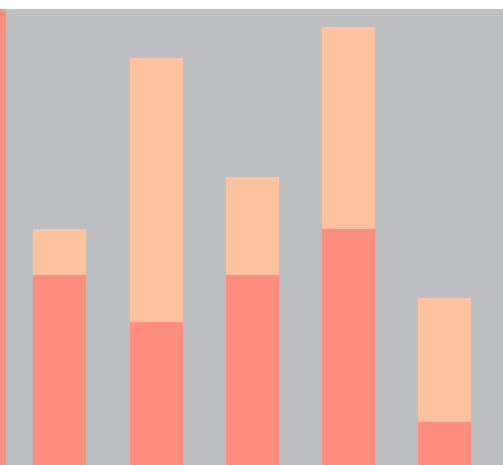


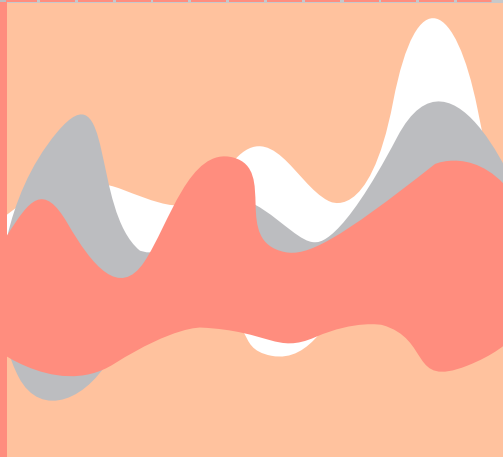
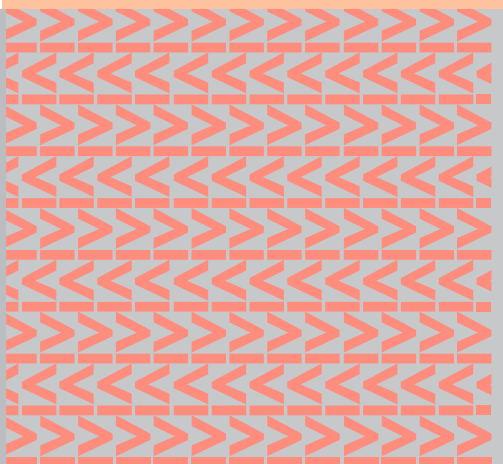


CHIFFRES & DONNÉES

NOVEMBRE 2025 N°16

Statistique agricole annuelle 2024

Chiffres définitifs



SOMMAIRE

p. 4 **① SOURCE ET MÉTHODOLOGIE**

Méthodologie

Recalage de la SAA avec des données du recensement agricole de 2020

Indicateurs de statut des produits

Champ de la Statistique agricole annuelle

Le rattachement des terres au département, fonction de la localisation du siège des exploitations

Période d'observation - Campagne de production

Culture principale et culture secondaire

p. 8 **② RÉSULTATS DÉTAILLÉS**

France entière

France métropolitaine

p. 43 **③ ANNEXE - DÉFINITIONS**

Productions végétales

Répartition de la surface agricole utilisée

Productions animales

La statistique agricole annuelle (SAA) est établie par les Services régionaux de l'information statistique et économique (Srise) des Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf).

La coordination de l'opération, la centralisation des données et leur exploitation à l'échelon national sont assurées par Tristan Colas et Dounia Boudour (SSP, Bureau des statistiques sur les productions et les comptabilités agricoles).

1 SOURCE ET MÉTHODOLOGIE

La Statistique agricole annuelle (SAA) est une opération de synthèse annuelle sur les productions agricoles françaises. Elle fournit chaque année des données sur l'ensemble des productions agricoles en termes physiques (surfaces, rendements et productions agricoles pour les végétaux et les animaux) détaillées par produit et par région et département. La SAA existe depuis 1947 et permet à la France de répondre au règlement européen UE 543/2009 du 18 juin 2009. Les données sont également utilisées pour d'autres opérations statistiques. Elles servent de points de base auxquels sont appliqués ensuite des évolutions conjoncturelles pour obtenir des estimations précoces et sont utilisées pour établir les comptes, nationaux et régionaux, de l'agriculture (également en réponse aux obligations européennes - règlement UE 549/2013 du 21 mai 2013).

Chaque année, le Service de la statistique et de la prospective et les services statistiques régionaux du ministère chargé de l'agriculture établissent un état statistique se rapportant à la campagne agricole écoulée. Les statistiques sont relatives à l'utilisation des terres et aux productions agricoles :

- répartition de la surface agricole et des terres arables ;
- superficies, rendements, productions récoltées pour la partie végétale ;
- effectifs du cheptel, de la basse-cour et du clapier ;
- productions d'animaux finis ;
- productions de lait, d'œufs et de miel.

Les données sont établies au niveau départemental et régional, hormis pour les données relatives aux équidés, volailles, production d'œufs et de miel qui ne sont disponibles qu'au niveau régional.

Une première version est établie en début d'année : elle correspond à la version provisoire de la Statistique agricole annuelle dont les résultats sont publiés au printemps. Les résultats sont ensuite affinés lors de la version « définitive » diffusée en novembre. Très marginalement sur certaines productions, et pour certains territoires, les données de la version définitive de l'année précédente peuvent être corrigées.

À chaque version de la SAA, une **synthèse nationale** est publiée sur le site Agreste. Le présent document constitue la synthèse nationale pour la SAA définitive 2024.

Il est accompagné sur Agreste de **fichiers de données téléchargeables**¹ avec les résultats nationaux, régionaux ou départementaux des années 2010 à 2024.

Méthodologie

La SAA est une opération de synthèse utilisant l'ensemble des informations disponibles sur un sujet donné. Les résultats de la SAA sont le fruit de consolidations et d'arbitrages conduisant à des données les plus cohérentes possibles dans le temps et dans l'espace.

Pour établir la SAA, les services régionaux disposent :

- des résultats des enquêtes statistiques : enquêtes réalisées chaque année ou périodiquement par les services statistiques, conformément à un programme national annuel approuvé par le Conseil national de l'information statistique (enquête Structure, inventaire Vergers, enquête Terres labourables...) ; enquêtes effectuées à l'échelon local auprès des coopératives ou des groupements de producteurs ;
- d'informations rassemblées auprès des correspondants agricoles locaux, des organismes professionnels, des agriculteurs ;
- de données administratives (déclaration de demandes aux aides PAC, Politique agricole commune, fournies par l'ASP, Agence de services et de paiement ; casier viticole informatisé des Douanes...).

¹ <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/SAA-SeriesLongues/detail/>

Pour certaines productions, seules les régions qui produisent le plus sont interrogées ; les données des régions pour lesquelles la production est faible sont estimées en faisant évoluer le chiffre de l'année précédente comme la moyenne nationale. En règle générale, afin que la partie estimée reste contenue, l'ensemble des régions non interrogées pour une production représente moins de 15 % de l'ensemble de cette production (selon les chiffres du dernier recensement agricole).

Recalage de la SAA avec les données du recensement agricole de 2020

Les résultats de la SAA sont régulièrement ajustés sur les résultats d'enquêtes à larges échantillons ou d'opérations exhaustives, tels les recensements agricoles réalisés en 1970, 1979, 1988, 2000, 2010 et 2020. **Le dernier ajustement a été fait en 2022 (et complété en 2025 pour les prairies et la répartition de la surface agricole utilisée) pour rendre cohérentes les données 2010-2020 de la SAA avec le recensement agricole 2020.**

Indicateurs de statut des produits

Comme indiqué ci-dessus, toutes les données ne reposent pas sur les mêmes sources. Cette construction hétérogène des données invite à une utilisation différenciée des données de la SAA, au niveau régional et départemental, suivant les cas. Sur quelques produits, certains chiffres départementaux ou régionaux sont à utiliser avec précaution.

Des recommandations d'utilisation de ces chiffres sont établies par les correspondants régionaux. Il s'agit, **pour chaque produit, sur chaque territoire**, de retranscrire de manière très synthétique la précision des sources mobilisées grâce aux indicateurs des statuts des produits. Chaque indicateur de statut peut prendre 3 valeurs (1, 2 ou 3) selon que les chiffres sont considérés comme raisonnablement fiables, plus fragiles voire extrapolés et donc à ne pas utiliser seuls mais uniquement en les agrégeant à d'autres produits ou en analysant des totaux plus larges, pour un résultat plus robuste¹. L'utilisation recommandée du chiffre découle alors de l'indicateur associé au couple produit-territoire.

Champ de la Statistique agricole annuelle

Pour l'essentiel, la SAA porte sur le champ des

exploitations agricoles, la définition de l'exploitation agricole étant celle des recensements et enquêtes de structure (ce qui suppose l'application de certains seuils sur le nombre d'hectares ou d'animaux). Ce choix permet de mieux assurer la cohérence entre les résultats de la SAA et ceux des enquêtes auprès des exploitations, de même qu'entre les productions végétales et animales.

Le champ des exploitations agricoles : une règle...

La restriction du champ aux seules exploitations résulte d'une réflexion avant tout pragmatique, prenant en compte la disponibilité des données de référence (recensements agricoles notamment) et la pertinence de ce qui est mesuré.

Il faut souligner que pour de nombreuses productions, il n'y a pas de production en dehors d'exploitations agricoles, et donc la restriction du champ aux seules exploitations n'a pas d'impact sur les quantités totales produites sur le territoire. C'est le cas pour l'élevage de vaches laitières, la présence d'une seule vache laitière définissant une exploitation au sens du recensement agricole. Pour d'autres produits, la production des non-exploitants, bien que n'étant pas mesurée de façon précise, pourrait avoir un impact non négligeable.

Pour la production animale, les tableaux excluent la basse-cour, le clapier ou encore les ruches des non-exploitants.

Le concept de production utilisé le plus fréquemment est celui de **production récoltée stade « arrivée ferme »**. La statistique agricole annuelle enregistre une **production récoltée et commercialisable**.

Sont exclus de la production récoltée :

- l'autoconsommation de fruits et légumes (la production récoltée s'entend hors jardins familiaux) ;
- les pertes sur le champ ;
- les parties de produits non utilisables ;
- les produits fatals, sous produits inévitablement générés dans le processus de production (collets de betterave...);
- la partie de la production non récoltée par le producteur pour raisons économiques ;
- les retraits non indemnisés.

Dans le cas de non-récolte (surface retournée avant récolte ou destruction de la récolte par aléas climatiques sans remplacement), la superficie est comptabilisée avec un rendement nul. Si durant cette période, une nouvelle

¹Ces indicateurs sont disponibles sur le site Agreste dans la rubrique méthodologie de la SAA : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/S-SAA/methodon/>.

(autre) culture est semée, la dernière culture est prise en compte. Le rendement est un rendement en récolte, c'est-à-dire au stade « arrivée ferme ».

Pour les productions végétales, le champ retenu est un peu plus restreint que le champ des exploitations agricoles, puisqu'il exclut tous les jardins familiaux des exploitants et des non-exploitants (jardins au sens large, incluant les vergers familiaux et les cultures de plein champ pour l'autoconsommation du ménage agricole). Ce choix s'explique par la difficulté d'évaluer des surfaces individuellement pour chacun de ces produits et de renseigner en cohérence les surfaces et les productions. Ainsi, comme dans le recensement agricole et par convention, les petites cultures de pommes de terre et autres légumes (haricots verts, fèves, carottes...) sont comptées en jardin familial quand elles sont destinées uniquement aux besoins de la famille. Il en est de même pour les petits vergers familiaux.

Même si la production des jardins et vergers familiaux n'est pas comptabilisée dans la SAA, leur superficie est évaluée dans la page concernant la répartition de la surface agricole utilisée.

... et des exceptions

Dans deux cas particuliers, le champ de la SAA comprend les exploitations et le « hors exploitation » :

- **les prairies** : une partie importante (et relativement bien connue) des prairies, notamment les alpages, n'est pas rattachée aux exploitations agricoles lors des enquêtes, non parce qu'elles ne sont pas utilisées par celles-ci, mais pour des raisons d'ordre juridique et parce qu'elles peuvent faire l'objet d'un usage collectif. Cependant, ces surfaces participent à la production en nourrissant les animaux et leur exclusion fausserait tout rapprochement entre le cheptel et la production d'herbe. Par ailleurs, certaines prairies sont utilisées par des personnes et structures non exploitantes (centres équestres sans jument poulinière, particuliers possédant des animaux de loisirs ...). Pour les deux feuillets « répartition de la surface agricole utilisée » et « cultures fourragères », toutes les surfaces, y compris celles « hors exploitations », seront retenues. La page « répartition de la surface agricole utilisée » permet de connaître les superficies de surfaces toujours en herbe qui sont hors exploitations.
- **la production de gros animaux finis (bovins, porcins, ovins, caprins)** considérée est la production totale

ou production indigène brute (i.e. sortie d'animaux finis indigènes vers la boucherie indépendamment de leur lieu d'abattage : PIB = abattages contrôlés + exportations d'animaux indigènes vers la boucherie nettes des importations) similaire à celle utilisée pour les données conjoncturelles, les estimations de production au niveau national et les comptes de l'agriculture. Elle est calculée sans préjuger de l'origine des animaux (abattages ou exports des exploitations d'élevage et hors exploitations).

S'agissant des productions de **volailles et lapins finis**, le champ est restreint aux productions des exploitations spécialisées ; les productions de volailles et lapins des exploitations non spécialisées ne sont pas prises en compte.

Le rattachement des terres au département, fonction de la localisation du siège des exploitations

Dans les enquêtes agricoles, la localisation géographique de l'activité agricole est celle du siège de l'exploitation (i.e. bâtiment principal ou, à défaut, parcelle la plus grande - le siège de l'exploitation peut différer du siège social de l'exploitation). La SAA étant établie en fonction des résultats de ces enquêtes, le rattachement des terres au département est fonction de la localisation du siège des exploitations.

Pour les **productions animales**, le champ des opérations (SAA et enquêtes) est identique.

Période d'observation - Campagne de production

Par définition, la SAA s'intéresse à la production d'une année complète (12 mois).

Pour les **productions animales** qui sont continues sur l'année et mesurées par des outils statistiques mensuels (lait et viande), le choix de l'année civile ne pose pas de difficultés (même si les campagnes de gestion du marché peuvent différer).

Pour la plupart des **productions végétales**, la récolte est très discontinue et limitée à une petite partie de l'année (l'été ou l'automne) ; il est indifférent de savoir si l'on raisonne en campagne ou en année civile. Pour certaines cultures, des exceptions sont faites : ainsi les recensements et enquêtes « Structure » qui se réfèrent à

une campagne agricole allant du 1^{er} novembre de l'année n au 31 octobre de l'année $n + 1$ prévoient que la récolte (de betterave, de maïs...) puisse dépasser la période de campagne.

La SAA est construite de la même façon : elle ne sépare pas de façon arbitraire une récolte entre deux années (ou campagnes) différentes. La SAA « n » correspond à la campagne « $n, n + 1$ ».

Pour les **cultures légumières**, on définit généralement une **campagne agricole de production** de 12 mois (même si elle peut être plus concentrée dans le temps). Les bornes sont fixées à une période minimum de production. Ainsi les dates de début de campagne diffèrent selon les légumes :

- pour certains (asperge, concombre, courgette, par exemple), la campagne de production recouvre l'année civile (du 1^{er} janvier « n » au 31 décembre « n »). La SAA « n » correspond à la campagne « n » ;
- pour d'autres (carottes, salades, chou-fleur, endive, par exemple), la campagne de production se déroule sur deux années civiles. La période de la campagne de récolte de l'été « n » (de mai à septembre « n ») est suivie de la campagne de récolte de l'hiver « n » (d'octobre « n » à avril « $n + 1$ ») : on obtient les récoltes ayant eu lieu du 1^{er} mai « n » au 30 avril « $n + 1$ ». La SAA « n » correspond à la campagne de production « $n, n + 1$ ».

Pour les **cultures fruitières**, la **campagne agricole de production** est le plus souvent annuelle et concentrée dans le temps. La SAA « n » correspond donc à la campagne de production « n ». Il existe toutefois quelques exceptions : la clémentine récoltée de novembre « n » à février « $n + 1$ », le kiwi de novembre « n » à avril « $n + 1$ »,

les olives de novembre « n » à mai « $n + 1$ » ; la SAA « n » correspond alors à la campagne « $n, n + 1$ ».

Remarque : cette notion de campagne de production ne doit pas être confondue avec celle de **campagne de commercialisation**, qui correspond à la période au cours de laquelle la récolte est commercialisée.

Culture principale et culture secondaire

Les notions de **cultures principales et secondaires (associée, successive)** sont celles des recensements et enquêtes de structure.

Une parcelle agricole peut au cours d'une campagne agricole être occupée par :

- un seul type de culture ;
- par deux types de culture simultanément, on parle de **cultures associées** ;
- par deux types de culture successivement, on parle de **cultures successives**.

La **culture principale** est celle dont la production annuelle atteint la plus grande valeur.

Pour la partie consacrée à la répartition de la surface agricole utilisée, la SAA enregistre les superficies des cultures principales.

Dans la partie « production », la SAA estime l'ensemble des superficies développées² qui prennent en compte les surfaces des cultures principales, secondaires et également les cultures associées.

² Une superficie développée est la somme des superficies brutes des parcelles ayant porté une culture, indépendamment du type de culture. La superficie brute mesure la contenance totale de la parcelle au sens du cadastre, y compris les parties non cultivées (tourbières, haies, talus, passages...).

2 RÉSULTATS DÉTAILLÉS

FRANCE ENTIÈRE

p.10	Céréales, oléagineux et protéagineux	p.20	Répartition de la surface agricole utilisée
p.11	Pailles de céréales	p.21	Effectifs des animaux en fin d'année
p.12	Cultures fourragères	p.23	Animaux finis produits
p.13	Cultures industrielles	p.25	Production de lait et utilisation à la ferme
p.14	Pommes de terre et tubercules	p.25	Production d'œufs des élevages professionnels
p.15	Cultures légumières	p.25	Apiculture des exploitants agricoles
p.16	Cultures fruitières		
p.18	Cultures florales		
p.19	Production du vignoble		

FRANCE MÉTROPOLITAINE

p.27	Céréales, oléagineux et protéagineux	p.37	Répartition de la surface agricole utilisée
p.28	Pailles de céréales	p.38	Effectifs des animaux en fin d'année
p.28	Cultures fourragères	p.40	Animaux finis produits
p.29	Cultures industrielles	p.42	Production de lait et utilisation à la ferme
p.30	Pommes de terre et tubercules	p.42	Production d'œufs des élevages professionnels
p.31	Cultures légumières	p.42	Apiculture des exploitants agricoles
p.33	Cultures fruitières		
p.35	Cultures florales		
p.36	Production du vignoble		

- Des séries longues calées sur le recensement agricole 2020 pour toutes les années depuis 2010 sont disponibles sur le site Agreste dans « Chiffres et analyses / Catégorie Données / Chiffres clés » à l'adresse : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/SAA-SeriesLongues/detail/>
- Pour les données antérieures à 2010, les résultats détaillés par région avant calage sur le recensement agricole 2020 sont disponibles sur le site Agreste dans « Chiffres et analyses / Catégorie / Données / Chiffres détaillés » à l'adresse : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/saa/cda8b080-3e9e-4368-b41d-7a29c1da0be6/search/>

FRANCE ENTIÈRE

Céréales, oléagineux et protéagineux

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24
Céréales (y compris semences)								
Blé tendre d'hiver	4 742 898	4 177 126	88,1	74	61	34 996 196	25 451 825	72,7
Blé tendre de printemps	19 050	37 448	196,6	64	60	121 468	223 505	184,0
Total blé tendre	4 761 948	4 214 574	88,5	74	61	35 117 663	25 675 331	73,1
Blé dur d'hiver	229 526	209 420	91,2	55	51	1 265 226	1 072 541	84,8
Blé dur de printemps	6 809	30 187	443,3	53	57	36 162	172 089	475,9
Total blé dur	236 335	239 607	101,4	55	52	1 301 388	1 244 630	95,6
Seigle et méteil	38 824	29 324	75,5	44	37	170 290	109 629	64,4
Orge et escourgeon d'hiver	1 367 274	1 244 567	91,0	71	56	9 694 874	6 948 735	71,7
Orge et escourgeon de printemps	448 220	563 933	125,8	58	50	2 591 478	2 834 274	109,4
Total orge et escourgeon	1 815 494	1 808 500	99,6	68	54	12 286 352	9 783 009	79,6
Avoine d'hiver	48 172	39 846	82,7	44	39	210 199	154 272	73,4
Avoine de printemps	30 728	38 356	124,8	43	40	131 105	151 992	115,9
Total avoine	78 900	78 202	99,1	43	39	341 304	306 263	89,7
Maïs grain	1 229 866	1 529 476	124,4	103	96	12 687 841	14 604 319	115,1
<i>dont maïs grain irrigué</i>	369 712	440 713	119,2	121	114	4 476 123	5 004 830	111,8
<i>dont maïs grain non irrigué</i>	860 154	1 088 763	126,6	96	87	8 211 718	9 599 489	116,9
Maïs semence	83 103	64 445	77,5	37	37	305 809	238 894	78,1
Total maïs	1 312 969	1 593 921	121,4	99	93	12 993 651	14 843 213	114,2
Sorgho	54 614	100 482	184,0	56	45	307 569	452 371	147,1
Triticale	326 274	255 163	78,2	51	43	1 665 833	1 100 620	66,1
Autres céréales non mélangées	79 209	109 058	137,7	32	28	254 885	300 898	118,1
Mélanges de céréales (hors méteil)	113 139	84 302	74,5	42	35	478 128	294 751	61,6
Total céréales	8 817 706	8 513 133	96,5	74	64	64 917 063	54 110 714	83,4
Riz Indica	966	1 579	163,5	47	49	4 548	7 718	169,7
Riz Japonica	11 151	11 904	106,8	59	55	65 324	65 932	100,9
Riz	12 117	13 483	111,3	58	55	69 871	73 651	105,4
Total toutes céréales	8 829 823	8 526 616	96,6	74	64	64 986 935	54 184 364	83,4
Oléagineux (y compris semences)								
Colza d'hiver (et navette)	1 344 245	1 325 141	98,6	32	30	4 272 532	3 936 753	92,1
Colza de printemps (et navette)	1 489	1 519	102,0	29	29	4 362	4 389	100,6
Total colza (et navette)	1 345 734	1 326 660	98,6	32	30	4 276 894	3 941 142	92,1
Tournesol	821 737	753 684	91,7	25	20	2 061 429	1 479 770	71,8
Soja	157 753	152 680	96,8	25	26	387 823	398 538	102,8
Lin oléagineux	26 898	22 930	85,2	19	17	51 689	39 623	76,7
Autres oléagineux	19 548	19 494	99,7	14	14	26 656	27 255	102,2
Total oléagineux	2 371 670	2 275 448	95,9	29	26	6 804 490	5 886 328	86,5
Protéagineux et légumes secs cultivés pour leur graine (y compris semences)								
Légume à cosse d'origine tropicale	28	28	100,0	21	21	59	59	100,0
Féveroles et fèves	80 231	80 439	100,3	27	27	216 323	216 350	100,0
Haricots secs	7 700	7 395	96,0	22	25	16 727	18 483	110,5
Lentilles	27 746	31 435	113,3	13	17	35 840	53 582	149,5
Pois protéagineux purs	151 603	123 071	81,2	32	28	485 190	348 448	71,8
Mélange de pois	54 747	43 334	79,2	35	32	193 608	138 265	71,4
Pois chiches	25 316	29 171	115,2	17	19	42 213	54 255	128,5
Lupin doux	4 927	4 757	96,5	22	21	10 871	10 072	92,6
Autres protéagineux	1 005	1 204	119,8	17	19	1 657	2 253	135,9
Total protéagineux et légumes secs	353 303	320 834	90,8	28	26	1 002 487	841 766	84,0

Source : SAA 2023-2024 définitive

Pailles de céréales

Cultures	Production récoltée (tonne de matière sèche)		
	2023	2024	Indice 23/24
Total pailles	15 432 765	12 911 825	83,7

Source : SAA 2023-2024 définitive

Cultures fourragères

Choux, racines et tubercules fourragers

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24
Choux fourragers	433	409	94,5	415	391	17 952	15 986	89,0
Autres	16 811	15 450	91,9			768 527	680 201	88,5
Total choux, racines et tubercules fourragers	17 244	15 859	92,0			786 479	696 187	88,5

Fourrages annuels

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne de matière sèche)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24
Maïs fourrage irrigué	77 400	74 976	96,9	146	143	1 125 940	1 069 189	95,0
Maïs fourrage non irrigué	1 180 265	1 199 731	101,6	138	134	16 278 206	16 097 762	98,9
Maïs fourrage et ensilage (plante entière)	1 257 665	1 274 707	101,4	138	135	17 404 146	17 166 951	98,6
Autres fourrages annuels	436 705	439 273	100,6			2 001 492	2 099 099	104,9
Total fourrages annuels	1 694 370	1 713 980	101,2			19 405 638	19 266 050	99,3

Prairies non permanentes et surfaces toujours en herbe

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production disponible (tonne de matière sèche)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24
Luzerne pour déshydratation	68 902	68 417	99,3	111	110	765 148	749 727	98,0
Autres prairies artificielles	510 786	563 728	110,4	79	100	4 009 650	5 636 808	140,6
Total prairies artificielles	579 688	632 145	109,0	82	101	4 774 797	6 386 535	133,8
Total prairies temporaires	1 830 809	1 902 280	103,9	72	88	13 219 407	16 793 496	127,0
Total prairies non permanentes	2 410 497	2 534 425	105,1	75	92	17 994 205	23 180 030	128,8
Prairies naturelles ou semées depuis plus de 5 ans	8 725 557	8 691 916	99,6	59	70	51 419 044	60 658 385	118,0
STH peu productives (parcours, landes, alpages)	1 697 599	1 732 364	102,0	12	15	2 083 033	2 589 070	124,3
STH non productives ouvrant droit au versement de subventions	90 140	91 302	101,3					
Total superficie toujours en herbe	10 513 296	10 515 582	100,0	51	60	53 502 077	63 247 455	118,2
Ensemble	12 923 793	13 050 007	101,0	55	66	71 496 281	86 427 486	120,9

Source : SAA 2023-2024 définitive

Cultures industrielles

(non compris semences sauf indications contraires)

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)			Richesse saccharimétrique
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24	(%) 2024
Betteraves industrielles	380 551	411 632	108,2	804	792	30 580 684	32 594 089	106,6	11,4
Canne à sucre	35 135	31 129	88,6	626	566	2 198 893	1 761 788	80,1	
Surfaces cultures sucre détruites	0	0							

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24
Chanvre textile et industriel (y c. semences)	19 118	22 668	118,6	63	59	121 227	133 928	110,5
Lin textile (y c. semences)	131 185	158 288	120,7	39	67	515 441	1 059 081	205,5
Autres plantes à fibre	289	289	100,0	55	55	1 598	1 598	100,0
Total plantes à fibres (y c. semences)	150 592	181 245	120,4					
Total tabac	1 055	1 018	96,5	28	26	2 925	2 650	90,6
Houblon (superficie non en production)	34	64	188,2					
Houblon (en production)	518	516	99,6	14	13	723	673	93,2
Chicorée à café (racines)	1 173	1 173	100,0	446	446	52 290	52 290	100,0
Autres cultures industrielles	3 049	3 109	102,0			0	0	
Total cultures industrielles diverses	5 829	5 880	100,9					
Vanille	579	590	101,9	0,7	0,4	40	21	53,2
Autres plantes aromatiques, médicinales et à parfum (y c. œillette, fenouil, sauge sclarée)	27 541	42 296	170,2					
				En kg d'essence				
Lavande	8 082	7 318	90,5	29	29	231 942	215 588	92,9
Lavandin	22 144	19 851	89,6	75	92	1 651 310	1 831 509	110,9
Géranium	61	61	100,0	18	9	1 098	556	50,6
Total plantes aromatiques, médicinales à parfum	58 407	70 116	120,0					

Source : SAA 2023-2024 définitive

Pommes de terre et tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale

Catégories	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)			dont production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	Indice 23/24

Pommes de terre

Plants certifiés	20 676	21 774	105,3	307	315	634 693	685 247	108,0			
Dessus de plants						102 357	80 991	79,1	Teneur en fécule (%)		
Féculerie	16 733	10 911	65,2	434	458	726 077	499 196	68,8	17,7	17,2	97,0
Primeurs ou nouvelles (commercialisées avant le 1/8)	12 306	13 413	109,0	341	362	419 834	485 174	115,6	8 937	35 240	394,3
Conservation et demi-saison	154 293	171 586	111,2	436	436	6 723 533	7 486 849	111,4	2 356 690	2 595 651	110,1
Ensemble consommation	166 599	184 999	111,0	429	431	7 143 367	7 972 022	111,6			
Ensemble pommes de terre	204 008	217 684	106,7	422	424	8 606 494	9 237 455	107,3			

Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale (DOM)

Igname	999	976	97,7	72	62	7 218	6 072	84,1	350	350	100,0
Manioc	4 491	4 592	102,2	51	50	22 980	22 732	98,9	13 000	13 000	100,0
Autres tubercules	1 495	1 487	99,5			9 991	9 222	92,3	350	350	100,0
Ensemble tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale (Dom)	6 985	7 055	101,0			40 189	38 027	94,6	13 700	13 700	100,0
Ensemble pommes de terre et tubercules	210 993	224 739	106,5			8 646 683	9 275 482	107,3			

Source : SAA 2023-2024 définitive

Cultures légumières

Légumes	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée hors jardins (tonne)			dont production dirigée vers la transformation hors jardins (tonne)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	Indice 23/24

Légumes feuillus et à tige

Artichauts	4 173	3 666	87,9	56	59	23 330	21 551	92,4	1 520	1 207	79,4
Asperges en production	6 676	7 395	110,8	41	37	27 286	27 476	100,7	238	0	0,0
Céleris branches	866	901	104,0	328	318	28 446	28 610	100,6	859	859	100,0
Choux-fleurs	13 518	12 792	94,6	143	169	192 891	216 040	112,0	26 198	22 961	87,6
Choux brocolis à jets	2 444	2 602	106,5	98	103	23 872	26 813	112,3			
Choux de Bruxelles	921	1 118	121,4	181	183	16 638	20 495	123,2	6 120	7 595	124,1
Choux à choucroute	871	892	102,4	654	829	56 992	73 909	129,7	53 059	68 709	129,5
Choux autres	6 071	6 306	103,9	167	171	101 225	107 886	106,6			
Endives racines	8 114	8 783	108,2	235	251	190 745	220 401	115,5			
Endives chicons						107 614	129 175	120,0			
Epinards	4 782	4 874	101,9	173	177	82 819	86 484	104,4	52 743	54 975	104,2
Poireaux	5 383	5 422	100,7	327	297	175 776	161 096	91,6			
Laitues	7 057	7 292	103,3	230	226	162 256	164 688	101,5			
Chicorées (frisées et scaroles)	958	1 002	104,6	278	272	26 640	27 255	102,3			
Cresson	171	158	92,4	293	308	5 009	4 862	97,1			
Mâche	7 789	8 017	102,9	57	54	44 552	42 917	96,3			
Autres salades	5 108	5 241	102,6	113	110	57 552	57 649	100,2			
Bettes et cardes	976	997	102,2	260	257	25 329	25 588	101,0			
Brèdes	253	253	100,0	148	134	3 747	3 385	90,3			
Persil	1 322	1 449	109,6	163	216	21 553	31 233	144,9	5 749	5 371	93,4

Légumes cultivés pour le fruit

Fraises plein air	1 569	1 486	94,7	131	123	20 606	18 221	88,4	650	601	92,5
Fraises sous serre	2 202	2 207	100,2	235	244	51 661	53 856	104,2	581	589	101,4
Total fraises	3 771	3 693	97,9	192	195	72 267	72 077	99,7	1 231	1 190	96,7
Aubergines	1 404	1 504	107,1	293	293	41 176	44 114	107,1			
Banane plantain	636	662	104,1	59	60	3 723	3 994	107,3			
Concombres plein air	977	985	100,8	291	297	28 408	29 212	102,8			
Concombres sous serres	745	747	100,3	2 054	1 996	152 995	149 079	97,4			
Total concombres	1 722	1 732	100,6	1 053	1 029	181 403	178 291	98,3			
Christophine	248	248	100,0	277	250	6 865	6 205	90,4			
Courgettes	4 372	4 415	101,0	343	329	150 074	145 372	96,9	21 165	22 352	105,6
Gombo	111	111	100,0	36	35	402	392	97,5			
Melons plein air	13 050	13 625	104,4	235	226	306 516	307 891	100,4			
Melons sous serre	523	508	97,1	299	280	15 651	14 246	91,0			
Total melons	13 573	14 133	104,1	237	228	322 167	322 137	100,0			
Pastèques	922	934	101,3	254	243	23 418	22 732	97,1			
Poivrons et piments	1 246	1 268	101,8	198	164	24 731	20 775	84,0			
Potirons, courges, citrouilles, giraumon	8 257	8 334	100,9	270	291	222 895	242 740	108,9			
Tomates plein air pour le frais	1 309	1 468	112,1	283	373	37 054	54 741	147,7	10	10	100,0
Tomates plein air pour l'industrie	2 481	2 505	101,0	713	659	176 964	164 959	93,2	176 964	164 959	93,2
Tomates sous serres	2 115	2 108	99,7	2 090	2 259	442 023	476 123	107,7	2	2	100,0
Total tomates	5 905	6 081	103,0	1 111	1 144	656 041	695 823	106,1	176 976	164 971	93,2

Source : SAA 2023-2024 définitive

Cultures légumières (suite)

Légumes	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée hors jardins (tonne)			dont production dirigée vers la transformation hors jardins (tonne)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	Indice 23/24

Racines, bulbes et tubercules

Ail (en vert et en sec)	4 167	4 227	101,4	71	68	29 555	28 765	97,3			
Betteraves potagères	4 210	4 358	103,5	447	365	188 081	158 855	84,5	87 848	69 717	79,4
Carottes pour le frais	10 427	10 848	104,0	379	383	395 205	415 236	105,1	55 594	50 551	90,9
Carottes pour l'industrie	4 641	5 074	109,3	556	549	258 254	278 634	107,9	252 802	272 560	107,8
Total carottes	15 068	15 922	105,7	434	436	653 459	693 870	106,2	308 396	323 111	104,8
Céleris raves	1 567	1 644	104,9	335	321	52 458	52 711	100,5			
Échalotes	3 999	3 692	92,3	140	166	56 089	61 140	109,0			
Navets potagers	2 413	2 424	100,5	243	240	58 684	58 087	99,0			
Oignons blancs	2 915	3 451	118,4	209	226	60 980	77 820	127,6			
Oignons de couleur	14 628	16 149	110,4	443	415	648 010	669 577	103,3	230 201	241 572	104,9
Radis	3 566	4 264	119,6	129	119	46 122	50 908	110,4			
Salsifis et scorsonères	789	858	108,7	307	288	24 239	24 718	102,0	21 959	22 176	101,0

Légumes à cosse

Petits pois (grain)	40 152	40 814	101,6	66	64	266 489	260 140	97,6	223 292	216 605	97,0
Haricots à écosser et demi-secs (grain)	7 089	7 624	107,5	57	53	40 605	40 771	100,4	25 691	26 387	102,7
Haricots verts (y c. haricots beurre)	25 997	26 649	102,5	121	119	314 578	317 947	101,1	254 715	257 608	101,1

Autres légumes frais

Maïs doux	22 961	20 568	89,6	200	194	459 300	399 223	86,9	403 687	350 788	86,9
Autres légumes	16 115	16 174	100,4								

Champignons et truffes

Champignons cultivés						94 769	99 892	105,4	53 440	56 428	105,6
Truffes						50	43	86,0			

Source : SAA 2023-2024 définitive

France entière

Cultures fruitières

Fruits	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée des vergers purs et associés (tonne)			dont production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	Indice 23/24

Fruits à noyau

Abricots	11 121	10 499	94,4	115	79	127 785	82 762	64,8	16 296	9 623	59,1
Bigarreaux	6 678	6 140	91,9	47	46	31 085	28 353	91,2	7 094	6 674	94,1
Griottes et autres cerises	758	759	100,1	34	35	2 581	2 644	102,4	858	788	91,8
Total cerises	7 436	6 899	92,8	45	45	33 666	30 997	92,1	7 952	7 462	93,8
Pavies	176	174	98,9	203	212	3 576	3 687	103,1	1 768	1 892	107,0
Pêches	5 742	5 694	99,2	188	206	107 671	117 289	108,9	7 611	8 427	110,7
Nectarines et brugnons	5 299	5 196	98,1	211	223	111 545	115 746	103,8			
Total pavies, pêches, nectarines et brugnons	11 217	11 064	98,6	199	214	222 792	236 722	106,3	9 379	10 319	110,0
Prunes à pruneaux	9 740	10 005	102,7	139	104	135 195	104 139	77,0	134 934	103 938	77,0
Mirabelles	1 761	1 761	100,0	82	83	14 395	14 660	101,8	8 419	9 203	109,3
Reines-claudes	1 392	1 373	98,6	155	142	21 511	19 560	90,9	329	321	97,6
Quetsches	362	362	100,0	112	113	4 072	4 078	100,1	2 115	2 128	100,6
Autres prunes	1 859	1 826	98,2	181	154	33 682	28 076	83,4			
Total prunes	15 114	15 327	101,4	138	111	208 855	170 513	81,6	145 797	115 590	79,3
Letchi, longani, ramboutan	1 033	1 063	102,9	62	62	6 437	6 577	102,2	200	200	100,0
Mangue	1 015	1 005	99,0	40	39	4 025	3 925	97,5	58	58	100,0
Olives (pour la table ou l'huile)	16 664	16 306	97,9	18	17	29 456	28 203	95,7	28 569	27 498	96,3
Autres fruits à noyau	6 465	6 445	99,7								

Fruits à pépins

Pommes à cidre	14 357	14 244	99,2	215	236	309 145	336 772	108,9			
Jules Guyot	1 270	1 283	101,0	159	217	20 234	27 870	137,7	721	1 030	142,9
William's	1 875	1 965	104,8	222	258	41 635	50 790	122,0	17 062	19 400	113,7
Autres poires d'été	212	252	118,9	202	213	4 280	5 379	125,7	348	398	114,4
Poires d'été (ensemble)	3 357	3 500	104,3	197	240	66 149	84 039	127,0	18 131	20 828	114,9
Poires d'automne	2 272	2 252	99,1	227	247	51 488	55 727	108,2	2 452	2 513	102,5
Poires d'hiver	452	467	103,3	235	259	10 608	12 108	114,1			
Total poires de table	6 081	6 219	102,3	211	244	128 245	151 874	118,4	20 583	23 341	113,4
Pommes Golden	10 219	10 063	98,5	384	412	392 108	414 092	105,6	51 955	48 964	94,2
Granny Smith	2 751	2 758	100,3	441	460	121 254	126 859	104,6	13 052	13 820	105,9
Gala	6 750	6 643	98,4	419	433	282 659	287 582	101,7	19 783	13 905	70,3
Autres pommes	19 727	19 050	96,6	400	419	789 271	798 729	101,2	66 867	62 265	93,1
Total pommes de table	39 447	38 514	97,6	402	423	1 585 292	1 627 262	102,6	151 657	138 954	91,6
Autres fruits à pépins (y c. Poires à poiré)	4 213	4 242	100,7								

Source : SAA 2023-2024 définitive

Cultures fruitières (suite)

Fruits	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée des vergers purs et associés (tonne)			dont production dirigée vers la transformation hors jardins (tonne)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	Indice 23/24

Fruits à coque

Amandes	2 333	2 721	116,6	9	8	2 125	2 184	102,8			
Châtaignes	9 075	9 198	101,4	9	10	8 571	8 948	104,4	2 806	3 081	109,8
Noix	26 872	26 834	99,9	12	10	31 384	27 711	88,3			
Noix de coco	593	593	100,0	30	29	1 777	1 708	96,1			
Noisettes	7 916	8 200	103,6	22	10	17 158	8 452	49,3			
Autres fruits à coque	7 027	7 066	100,6								

Baies

Actinidia (Kiwi)	3 990	4 043	101,3	125	126	49 772	50 760	102,0			
Cassis et myrtilles	2 485	2 579	103,8	42	33	10 545	8 621	81,8	6 830	5 195	76,1
Framboises	675	707	104,7	93	106	6 300	7 479	118,7	1 628	1 875	115,2
Groseilles	324	356	109,9	72	57	2 344	2 033	86,7	1 209	805	66,6
Autres petits fruits	1 326	1 319	99,5								

Fruits tropicaux

Corossol, Pomme cannelle	80	85	106,2	26	25	208	212	101,9	9	9	100,0
Goyave, Goyavier	381	381	100,0	39	40	1 494	1 510	101,1	11	11	100,0
Abricot de pays (mamey), Mangoustan	61	69	113,1	30	28	186	196	105,4	13	13	100,0
Maracuja, Fruits de la passion, Grenadille	279	294	105,4	51	48	1 432	1 421	99,2	123	123	100,0
Autres fruits tropicaux	890	890	100,0								

Fruits divers

Ananas	1 798	1 823	101,4	160	128	28 808	23 271	80,8			
Avocats	150	185	123,3	81	80	1 213	1 480	122,0			
Bananes	10 898	11 006	101,0	195	192	212 460	210 920	99,3			
Figues	831	832	100,1	86	90	7 185	7 452	103,7			

Agrumes

Citrons, limes, combavas	2 577	2 657	103,1	55	54	14 301	14 326	100,2	1 008	1 008	100,0
Clémentines, mandarines	2 361	2 473	104,7	173	215	40 819	53 170	130,3	1 855	4 155	224,0
Oranges, tangor	952	812	85,3	94	99	8 980	8 062	89,8	307	257	83,7
Pamplemousses	377	382	101,3	229	237	8 648	9 037	104,5			
Autres agrumes	684	738	107,9								

Source : SAA 2023-2024 définitive

Cultures florales

Rubriques	Surface (ha)		
	2023	2024	Indice 23/24
Superficie maximum occupée par la bulbiculture (bulbes, oignons, tubercules, rhizomes et griffes)	688	684	99,4
Superficie maximum occupée par les pépinières florales	278	275	98,9
Superficie maximum occupée par les fleurs et feuillages coupés	1 894	1 884	99,5
Superficie maximum occupée par les plantes en pots fleuries et plantes vertes	1 054	1 053	99,9
Superficie maximum occupée par les plantes à massif en arrachis ou en mottes et plantes vivaces	1 259	1 348	107,1

Source : SAA 2023-2024 définitive

Production du vignoble

Catégories	Superficie en production (ha)			Superficie totale (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production de raisin (tonne)			dont production récoltée pour le fruit (tonne)		
	Indice			Indice			Indice		Indice			Indice		
	2023	2024	23/24	2023	2024	23/24	2023	2024	2023	2024	23/24	2023	2024	23/24
Vignes à raisin de table	6 113	6 083	99,5	6 331	6 304	99,6	68	78,2	41 775	47 553	113,8	41 770	47 553	113,8
Vignes à raisin de cuve	747 223	735 251	98,4	782 083	768 387	98,2	82	63,9	6 163 486	4 699 897	76,3	2,3	0,0	-
Ensemble	753 336	741 334	98,4	788 414	774 691	98,3	82	64,0	6 205 261	4 747 450	76,5	41 773	47 553	113,8

Production de vins, jus et mouûts

Types de vignes	Superficie en production (ha)			Rendement (hl/ha)		Production de vin blanc (hl)			Production de vin rouge (hl)			Production de vin (hl)		
	Indice			Indice		Indice			Indice			Indice		
	2023	2024	23/24	2023	2024	2023	2024	23/24	2023	2024	23/24	2023	2024	23/24
Récolte pour AOP hors vins doux naturels, hors vins pour eaux de vie	413 539	401 076	97,0	47	37	8 464 919	5 940 088	70,2	10 801 423	9 047 423	84	19 266 342	14 987 511	77,8
Récolte non classée						444 589	180 639	40,6	311 979	288 578	93	756 568	469 217	62,0
Total récolte agronomique en AOP, hors vins doux naturels, hors vins pour eaux de vie	413 539	401 076	97,0	48	39	8 909 508	6 120 727	68,7	11 113 402	9 336 001	84	20 022 910	15 456 728	77,2
Récolte pour AOP de vins doux naturels	5 172	5 052	97,7	18	15	70 690	60 825	86,0	22 873	15 990	70	93 563	76 815	82,1
Récolte non classée						348	1 628	467,8	96	403	420	444	2 031	457,4
Total récolte agronomique de vins doux naturels en AOP	5 172	5 052	97,7	18	16	71 038	62 453	87,9	22 969	16 393	71	94 007	78 846	83,9
Récolte vins et vins doux naturels AOP	418 711	406 128	97,0	46	37	8 535 609	6 000 913	70,3	10 824 296	9 063 413	84	19 359 905	15 064 326	77,8
Récolte non classée de vins et vins doux naturels						444 937	182 267	41,0	312 075	288 981	93	757 012	471 248	62,3
Total récolte agronomique vins AOP et vins doux naturels AOP	418 711	406 128	97,0	48	38	8 980 546	6 183 180	68,9	11 136 371	9 352 394	84	20 116 917	15 535 574	77,2
Récolte pour AOP de vins aptes à la production d'eaux de vie	88 135	90 294	102,4	140	87	12 369 803	7 844 062	63,4	0	0	0	12 369 803	7 844 062	63,4
Récolte non classée						18 348	13 614	74,2	0	0	0	18 348	13 614	74,2
Total récolte agronomique de vins aptes à la production d'eaux de vie AOP	88 135	90 294	102,4	141	87	12 388 151	7 857 676	63,4	0	0	0	12 388 151	7 857 676	63,4
Récolte de vins IGP	201 571	200 346	99,4	58	53	3 853 425	3 404 364	88,3	7 880 378	7 212 573	92	11 733 803	10 616 937	90,5
Récolte non classée de vins IGP						158 828	218 031	137,3	486 853	291 380	60	645 681	509 411	78,9
Total récolte agronomique de vins IGP	201 571	200 346	99,4	61	56	4 012 253	3 622 395	90,3	8 367 231	7 503 953	90	12 379 484	11 126 348	89,9
Récolte sans IG avec mention de cépage						485 290	290 032	59,8	163 115	117 871	72	648 405	407 903	62,9
Récolte sans IG sans mention de cépage						784 184	603 127	76,9	983 273	705 045	72	1 767 457	1 308 172	74,0
Total récolte de vins sans IG	38 863	38 440	98,9	62	45	1 269 474	893 159	70,4	1 146 388	822 916	72	2 415 862	1 716 075	71,0
Récolte en AOP/IGP non classée non commercialisée en vin						622 113	413 912	66,5	798 928	580 361	73	1 421 041	994 273	70,0
Total récolte des vins non classés et sans IG						1 891 587	1 307 071	69,1	1 945 316	1 403 277	72	3 836 903	2 710 348	70,6
Total vins (JO-CVI)	747 280	735 208	98,4	63	49	26 650 424	18 556 410	69,6	20 649 990	17 679 263	86	47 300 414	36 235 673	76,6

Source : SAA 2023-2024 définitive

Répartition de la surface agricole utilisée

Catégories	Surface (ha)		
	2023	2024	Indice 23/24
Jachères	385 058	520 514	135,2
Céréales (y c. semences)	8 831 538	8 526 616	96,5
Oléagineux (y c. semences)	2 371 670	2 275 448	95,9
Protéagineux hors légumes secs (y c. semences)	292 541	252 833	86,4
Betteraves industrielles (n. c. semences)	380 551	411 632	108,2
Canne à sucre (DOM)	35 877	35 373	98,6
Plantes à fibres (y c. semences)	150 592	181 245	120,4
Cultures industrielles diverses (n. c. semences)	5 829	5 880	100,9
Plantes aromatiques, médicinales et à parfum (n. c. semences)	58 407	70 116	120,0
Pommes de terre (y c. plants)	204 008	217 684	106,7
Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale (DOM)	6 985	7 055	101,0
Légumes frais (n. c. semences)	237 559	239 929	101,0
<i>dont maraîchage (légumes frais)*</i>	61 168	61 419	100,4
Légumes secs	60 762	68 001	111,9
Fleurs et plantes ornementales	5 101	5 079	99,6
Semences et plants divers	60 712	67 862	111,8
Choux, racines et tubercules fourragers	17 236	15 855	92,0
Fourrages annuels	1 461 534	1 502 251	102,8
Prairies artificielles et temporaires	2 410 497	2 534 425	105,1
Jardins et vergers familiaux des exploitants	10 159	10 195	100,4
Terres arables	16 986 616	16 947 993	99,8
Cultures fruitières (y c. châtaigneraies, oliveraies, noyeraies)	219 095	218 070	99,5
Vignes	788 415	774 691	98,3
Pépinières ligneuses	21 446	21 008	98,0
Cultures permanentes autres (oseraies, canne de Provence)	22 107	24 019	108,6
Cultures permanentes hors surfaces toujours en herbe	1 051 063	1 037 788	98,7
Surfaces toujours en herbe des exploitations	8 837 266	8 835 525	100,0
Surface agricole utilisée des exploitations	26 874 945	26 821 306	99,8
Jardins et vergers familiaux des non-exploitants	118 770	118 814	100,0
Surfaces toujours en herbe hors exploitations	1 679 608	1 680 057	100,0
Surface agricole utilisée	28 673 718	28 623 069	99,8
Surface totale	63 833 431	63 833 431	100,0

* La ligne est un « dont » de la ligne « Légumes frais ».

Note : Depuis la SAA provisoire 2024, les usages non agricoles du territoire (surfaces boisées, landes, sols artificialisés et autres) ne sont plus décrits dans la SAA.

Source : SAA 2023-2024 définitive

Effectifs des animaux en fin d'année

Animaux	Dans les exploitations (tête)		
	2023	2024	Indice 23/24

Espèce bovine

Vaches laitières	3 166 826	3 075 963	97,1
Vaches nourrices	3 742 011	3 675 276	98,2
Toutes vaches	6 908 837	6 751 239	97,7
Génisses laitières de renouvellement de plus de 2 ans	508 564	493 201	97,0
Génisses nourrices de renouvellement de plus de 2 ans	790 885	829 569	104,9
Génisses de boucherie de plus de 2 ans	437 071	452 120	103,4
Mâles de type laitier de plus de 2 ans	85 689	89 537	104,5
Mâles de type viande de plus de 2 ans	266 827	277 285	103,9
Total bovins de plus de 2 ans	2 089 036	2 141 712	102,5
Génisses laitières de renouvellement de 1 à 2 ans	902 697	886 580	98,2
Génisses nourrices de renouvellement de 1 à 2 ans	857 366	844 812	98,5
Génisses de boucherie de 1 à 2 ans	487 440	480 661	98,6
Mâles de type laitier de 1 à 2 ans	178 397	168 708	94,6
Mâles de type viande de 1 à 2 ans	573 527	586 253	102,2
Total autres bovins de 1 à 2 ans	2 999 427	2 967 014	98,9
Veaux de boucherie	516 752	487 793	94,4
Autres femelles de moins de 1 an	2 612 054	2 519 485	96,5
Autres mâles de moins de 1 an	1 678 837	1 589 442	94,7
Total bovins de moins de 1 an	4 807 643	4 596 720	95,6
Ensemble espèce bovine	16 804 943	16 456 685	97,9

Espèce porcine

Porcelets	4 404 719	4 382 508	99,5
Jeunes porcs de 20 à 50 kg	1 807 513	1 719 233	95,1
Truies de 50 kg et plus	870 719	855 699	98,3
Verrats de 50 kg et plus	11 942	11 592	97,1
Porcs à l'engrais de 50 kg et plus	4 909 467	4 932 703	100,5
Ensemble espèce porcine	12 004 360	11 901 735	99,1

Espèce caprine

Chevrettes	307 810	311 882	101,3
Chèvres (femelles ayant mis bas)	927 398	934 297	100,7
Autres caprins (y c. boucs)	115 368	113 997	98,8
Ensemble espèce caprine	1 350 576	1 360 176	100,7

Espèce ovine

Agnelles	985 245	945 373	96,0
Brebis-mères (y c. réforme)	4 290 969	4 280 154	99,7
<i>dont brebis-mères laitières</i>	1 239 978	1 224 518	98,8
Autres ovins (y c. béliers)	1 313 130	1 282 135	97,6
Ensemble espèce ovine	6 589 344	6 507 662	98,8

Source : SAA 2023-2024 définitive

France entière

Effectifs des animaux en fin d'année (suite)

Équidés

Animaux	Dans les exploitations (tête)		
	2023	2024	Indice 23/24
Chevaux de selle, sport, loisirs et course	258 135	257 404	99,7
Chevaux de trait	33 151	32 183	97,1
Ensemble espèce chevaline	291 286	289 587	99,4
Ânes, mulets, bardots	20 460	19 855	97,0
Ensemble équidés	311 746	309 442	99,3

Volailles et lapins

Animaux	Dans les exploitations (1000 têtes)		
	2023	2024	Indice 23/24
Poules pondeuses d'œufs à couvrir	7 509	7 795	103,8
Poules pondeuses d'œufs de consommation	55 878	55 921	100,1
Poulettes	21 059	21 082	100,1
Poulets de chair (y c. coqs et coquelets)	136 230	144 002	105,7
Ensemble Gallus	220 675	228 800	103,7
Canards à gaver	9 440	11 977	126,9
Canards à rôtir	9 730	11 180	114,9
Dindes et dindons (au 1 ^{er} octobre)	13 762	14 118	102,6
Oies au 1 ^{er} octobre (à rôtir, à gaver)	230	199	86,5
Pintades	8 422	8 288	98,4
Cailles d'élevage	3 752	3 903	104,0
Lapines reproductrices	377	362	96,0

Source : SAA 2023-2024 définitive

Animaux finis produits

Catégories	Production totale (tête)			Poids moyen (kg/tête)		Poids produit (équivalent carcasse) (tonne)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24
Bovins								
Vaches de réforme laitières	727 398	727 771	100,1	323	325	234 579	236 185	100,7
Vaches de réforme nourrices	653 222	636 569	97,5	417	416	272 183	265 074	97,4
Total vaches de réforme	1 380 620	1 364 340	98,8	367	367	506 763	501 259	98,9
Génisses laitières de plus de 2 ans	90 127	74 636	82,8	260	318	23 470	23 713	101,0
Génisses viande de plus de 2 ans	379 402	382 018	100,7	399	400	151 500	152 973	101,0
Total génisses de plus de 2 ans	469 529	456 654	97,3	373	387	174 970	176 686	101,0
Génisses laitières de 1 à 2 ans	9 808	8 825	90,0	232	233	2 278	2 056	90,2
Génisses viande de 1 à 2 ans	86 936	85 684	98,6	312	312	27 104	26 750	98,7
Total génisses de 1 à 2 ans	96 744	94 509	97,7	304	305	29 383	28 806	98,0
Génisses de 8 mois à 1 an	33 449	30 361	90,8	209	209	7 006	6 339	90,5
Total génisses	599 722	581 524	97,0	352	364	211 358	211 830	100,2
Mâles de plus de 2 ans	178 672	187 075	104,7	424	420	75 700	78 476	103,7
Mâles de 1 à 2 ans	734 036	747 611	101,8	424	428	310 843	320 219	103,0
Mâles de 8 mois à 1 an	51 869	48 235	93,0	258	257	13 404	12 371	92,3
Total mâles	964 577	982 921	101,9	415	418	399 948	411 067	102,8
Veaux de boucherie laitiers	478 454	464 865	97,2	137	136	65 656	63 342	96,5
Veaux de boucherie viande	552 774	529 304	95,8	150	150	82 833	79 156	95,6
Total veaux de boucherie	1 031 228	994 169	96,4	144	143	148 489	142 497	96,0
Ensemble bovins	3 976 147	3 922 954	98,7	319	323	1 266 557	1 266 653	100,0
Porcins								
Porcelets	324 997	325 441	100,1	19	23	6 143	7 438	121,1
Porcs charcutiers	21 581 192	21 538 959	99,8	94	95	2 019 054	2 035 929	100,8
Truies et verrats de réforme	322 752	328 853	101,9	170	169	54 897	55 644	101,4
Ensemble porcins	22 228 941	22 193 253	99,8	94	95	2 080 095	2 099 010	100,9
Caprins								
Autres chevreaux (y c. chevreaux de lait)	755 165	779 094	103,2	8	8	6 062	6 278	103,6
Caprins de réforme	220 121	222 621	101,1	23	23	4 951	5 049	102,0
Ensemble caprins	975 286	1 001 715	102,7	11	11	11 013	11 327	102,8
Ovins								
Autres agneaux (y c. agneaux de lait)	4 544 680	4 426 363	97,4	19	18	84 700	78 159	92,3
Moutons et ovins de réforme	1 033 110	960 630	93,0	26	26	27 060	24 479	90,5
Ensemble ovins	5 577 790	5 386 993	96,6	20	19	111 760	102 637	91,8

Source : SAA 2023-2024 définitive

Animaux finis produits (suite)

Catégories	Production totale (millier de têtes)			Poids moyen (kg/millier de têtes)		Poids produit (équivalent carcasse) (tonne)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24
Volailles et lapins								
Coqs et poules de réforme	40 637	44 478	109,5	1 441	1 400	58 568	62 249	106,3
Poulets de chair (mâles et femelles) et coquelets	687 287	734 643	106,9	1 555	1 596	1 068 857	1 172 367	109,7
Canards gras	17 992	23 443	130,3	4 563	4 614	82 089	108 173	131,8
<i>dont Foies gras (canards)</i>					539	9 253	12 486	134,9
Canards à rôtir	21 636	23 176	107,1	2 704	2 740	58 503	63 503	108,5
Dindes et dindons	30 819	31 652	102,7	7 847	7 992	241 820	252 957	104,6
Oies grasses	78	78	100,0	4 846	4 980	378	388	102,8
<i>dont Foies gras (oies)</i>					810	59	60	101,5
Oies à rôtir	234	179	76,5	3 885	3 711	909	664	73,1
Pintades	18 181	19 019	104,6	1 422	1 466	25 855	27 885	107,9
Cailles d'élevage	18 001	18 768	104,3	215	212	3 862	3 971	102,8
Lapins	15 309	15 071	98,4	1 446	1 419	22 136	21 381	96,6

Source : SAA 2023-2024 définitive

Production de lait et utilisation à la ferme

	Vache			Chèvre			Brebis		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	Indice 23/24
	(hl)			(hl)			(hl)		
Livraisons de lait entier à l'industrie	227 746 951	230 793 720	101,3	5 210 084	5 058 233	97,1	2 917 325	2 862 692	98,1
Lait utilisé pour la fabrication de produits fermiers	3 718 087	3 595 883	96,7	1 729 606	1 750 253	101,2	360 188	352 730	97,9
<i>dont livraisons à l'industrie de produits fermiers (en équivalent-lait)</i>	862 070	862 138	100,0	14 830	15 630	105,4	0	0	
Ventes directes et autoconsommation de lait entier (hors collecteurs)	1 482 323	1 493 876	100,8	32 187	33 295	103,4	11 987	13 559	113,1
Production finale	232 947 362	235 883 479	101,3	6 971 878	6 841 781	98	3 289 500	3 228 981	98,2

Taux butyreux (g/l)	42,44	42,38	99,9
Matière protéique (g/l)	38,84	33,95	87,4

Source : SAA 2023-2024 définitive

Production d'œufs des élevages professionnels

Œufs	Nombre moyen de poules pondeuses (millier)			Production moyenne d'œufs (par pondeuse et par an)		Production totale d'œufs (millier)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24
Œufs de consommation	56 650	56 819	100,3	276	276	15 640 885	15 694 709	100,3
Œufs à couvrir	7 399	7 711	104,2	198	197	1 466 244	1 521 369	103,8

Source : SAA 2023-2024 définitive

Apiculture des exploitations agricoles

Apiculture	Nombre de ruches en production			Rendement moyen par ruche (kg/ruche)		Production récoltée (kg)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24
Miel	1 176 843	1 169 744	99,4	21	17	24 400 900	19 673 342	80,6

Source : SAA 2023-2024 définitive

FRANCE MÉTROPOLITAINE

Céréales, oléagineux et protéagineux

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24
Céréales (y compris semences)								
Blé tendre d'hiver	4 742 898	4 177 126	88,1	74	61	34 996 196	25 451 825	72,7
Blé tendre de printemps	19 050	37 448	196,6	64	60	121 468	223 505	184,0
Total blé tendre	4 761 948	4 214 574	88,5	74	61	35 117 663	25 675 331	73,1
Blé dur d'hiver	229 526	209 420	91,2	55	51	1 265 226	1 072 541	84,8
Blé dur de printemps	6 809	30 187	443,3	53	57	36 162	172 089	475,9
Total blé dur	236 335	239 607	101,4	55	52	1 301 388	1 244 630	95,6
Seigle et méteil	38 824	29 324	75,5	44	37	170 290	109 629	64,4
Orge et escourgeon d'hiver	1 367 274	1 244 567	91,0	71	56	9 694 874	6 948 735	71,7
Orge et escourgeon de printemps	448 220	563 933	125,8	58	50	2 591 478	2 834 274	109,4
Total orge et escourgeon	1 815 494	1 808 500	99,6	68	54	12 286 352	9 783 009	79,6
Avoine d'hiver	48 172	39 846	82,7	44	39	210 199	154 272	73,4
Avoine de printemps	30 728	38 356	124,8	43	40	131 105	151 992	115,9
Total avoine	78 900	78 202	99,1	43	39	341 304	306 263	89,7
Maïs grain	1 229 789	1 529 401	124,4	103	96	12 687 690	14 604 184	115,1
dont maïs grain irrigué	369 685	440 688	119,2	121	114	4 476 042	5 004 755	111,8
dont maïs grain non irrigué	860 104	1 088 713	126,6	96	87	8 211 648	9 599 429	116,9
Maïs semence	83 103	64 445	77,5	37	37	305 809	238 894	78,1
Total maïs	1 312 892	1 593 846	121,4	99	93	12 993 500	14 843 078	114,2
Sorgho	54 614	100 482	184,0	56	45	307 569	452 371	147,1
Triticale	326 274	255 163	78,2	51	43	1 665 833	1 100 620	66,1
Autres céréales non mélangées	79 208	109 057	137,7	32	28	254 877	300 890	118,1
Mélanges de céréales (hors méteil)	113 139	84 302	74,5	42	35	478 128	294 751	61,6
Total céréales	8 817 628	8 513 057	96,5	74	64	64 916 904	54 110 571	83,4
Riz Indica	710	1 323	186,3	58	55	4 140	7 331	177,1
Riz Japonica	11 151	11 904	106,8	59	55	65 324	65 932	100,9
Riz	11 861	13 227	111,5	59	55	69 464	73 263	105,5
Total toutes céréales	8 829 489	8 526 284	96,6	74	64	64 986 368	54 183 834	83,4
Oléagineux (y compris semences)								
Colza d'hiver (et navette)	1 344 245	1 325 141	98,6	32	30	4 272 532	3 936 753	92,1
Colza de printemps (et navette)	1 489	1 519	102,0	29	29	4 362	4 389	100,6
Total colza (et navette)	1 345 734	1 326 660	98,6	32	30	4 276 894	3 941 142	92,1
Tournesol	821 737	753 684	91,7	25	20	2 061 429	1 479 770	71,8
Soja	157 753	152 680	96,8	25	26	387 823	398 538	102,8
Lin oléagineux	26 898	22 930	85,2	19	17	51 689	39 623	76,7
Autres oléagineux	19 539	19 485	99,7	14	14	26 626	27 225	102,3
Total oléagineux	2 371 661	2 275 439	95,9	29	26	6 804 460	5 886 297	86,5
Protéagineux et légumes secs cultivés pour leur graine (y compris semences)								
Féveroles (et fèves)	80 231	80 439	100,3	27	27	216 323	216 350	100,0
Haricots secs	7 696	7 391	96,0	22	25	16 721	18 477	110,5
Lentilles	27 666	31 370	113,4	13	17	35 790	53 517	149,5
Pois protéagineux purs	151 603	123 071	81,2	32	28	485 190	348 448	71,8
Mélange de pois protéagineux	54 747	43 334	79,2	35	32	193 608	138 265	71,4
Pois chiches	25 314	29 169	115,2	17	19	42 210	54 252	128,5
Lupin doux	4 927	4 757	96,5	22	21	10 871	10 072	92,6
Autres protéagineux	995	1 194	120,0	17	19	1 640	2 235	136,3
Total protéagineux et légumes secs	353 179	320 725	90,8	28	26	1 002 352	841 616	84,0

Source : SAA 2023-2024 définitive

France métropolitaine

Pailles de céréales

Cultures	Production récoltée (tonne de matière sèche)		
	2023	2024	Indice 23/24
Total pailles	15 432 765	12 911 825	83,7

Source : SAA 2023-2024 définitive

Cultures fourragères

Choux, racines et tubercules fourragers

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24
Choux fourragers	433	409	94,5	415	391	17 952	15 986	89,0
Autres	16 761	15 400	91,9			768 327	680 021	88,5
Total choux, racines et tubercules fourragers	17 194	15 809	91,9			786 279	696 007	88,5

Fourrages annuels

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne de matière sèche)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24
Maïs fourrage irrigué	77 376	74 954	96,9	146	143	1 125 571	1 068 826	95,0
Maïs fourrage non irrigué	1 180 260	1 199 726	101,6	138	134	16 278 176	16 097 737	98,9
Maïs fourrage et ensilage (plante entière)	1 257 636	1 274 680	101,4	138	135	17 403 747	17 166 563	98,6
Autres fourrages annuels	435 809	438 392	100,6			1 992 762	2 090 916	104,9
Total fourrages annuels	1 693 445	1 713 072	101,2			19 396 509	19 257 479	99,3

Prairies non permanentes et surfaces toujours en herbe

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne de matière sèche)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24
Luzerne pour déshydratation	68 902	68 417	99,3	111	110	765 148	749 727	98,0
Autres prairies artificielles	510 477	563 019	110,3	79	100	4 009 335	5 636 323	140,6
Total prairies artificielles	579 379	631 436	109,0	82	101	4 774 483	6 386 050	133,8
Total prairies temporaires	1 830 154	1 900 923	103,9	72	88	13 210 788	16 784 427	127,1
Total prairies non permanentes	2 409 533	2 532 359	105,1	75	92	17 985 271	23 170 477	128,8
Prairies naturelles ou semées depuis plus de 5 ans	8 674 907	8 640 839	99,6	59	70	51 174 733	60 420 385	118,1
STH peu productives (parcours, landes, alpages)	1 676 319	1 710 707	102,1	12	15	2 051 202	2 557 745	124,7
STH non productives ouvrant droit au versement de subventions	89 845	91 007	101,3					
Total superficie toujours en herbe	10 441 071	10 442 553	100,0	51	60	53 225 935	62 978 130	118,3
Ensemble	12 850 604	12 974 912	101,0	55	66	71 211 206	86 148 607	121,0

Source : SAA 2023-2024 définitive

Cultures industrielles

(non compris semences sauf indications contraires)

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)			Richesse saccharimétrique (%)
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24	2024
Betteraves industrielles	380 551	411 632	108,2	804	792	30 580 684	32 594 089	106,6	16,1
Surfaces cultures sucre détruites	0	0							

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24
Chanvre textile et industriel (y c. semences)	19 118	22 668	118,6	63	59	121 227	133 928	110,5
Lin textile (y c. semences)	131 185	158 288	120,7	39	67	515 441	1 059 081	205,5
Autres plantes à fibre	284	284	100,0	56	56	1 598	1 598	100,0
Total plantes à fibre (y c. semences)	150 587	181 240	120,4					
Total tabac (sec non fermenté)	1 055	1 018	96,5	28	26	2 925	2 650	90,6
Houblon (superficie non en production)	34	64	188,2					
Houblon (en production)	518	516	99,6	14	13	723	673	93,2
Chicorée à café (racines)	1 173	1 173	100,0	446	446	52 290	52 290	100,0
Autres cultures industrielles	3 049	3 109	102,0			0	0	
Total cultures industrielles diverses	5 829	5 880	100,9					
Autres plantes aromatiques, médicinales et à parfum (y c. œillette, fenouil, sauge sclarée)	26 922	41 680	172,5					
				En kg d'essence				
Lavande	8 082	7 318	90,5	29	29	231 942	215 588	92,9
Lavandin	22 144	19 851	89,6	75	92	1 651 310	1 831 509	110,9
Total plantes aromatiques, médicinales et à parfum	57 148	68 849	120,5					

Source : SAA 2023 - 2024 définitive

France métropolitaine

Pommes de terre

Catégories	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)			dont production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	Indice 23/24
Plants certifiés	20 676	21 774	105,3	307	315	634 693	685 247	108,0			
Dessus de plants						102 357	80 991	79,1	Teneur en fécule (%)		
Féculerie	16 733	10 911	65,2	434	458	726 077	499 196	68,8	17,7	17,2	97,0
Primeurs ou nouvelles (commercialisées avant le 1/8)	12 306	13 413	109,0	341	362	419 834	485 174	115,6	8 937	35 240	394,3
Conservation et demi-saison	154 041	171 339	111,2	436	437	6 721 027	7 484 594	111,4	2 356 690	2 595 651	110,1
Ensemble de consommation	166 347	184 752	111,1	429	431	7 140 861	7 969 767	111,6			
Ensemble Pommes de terre	203 756	217 437	106,7	422	425	8 603 988	9 235 200	107,3			

Source : SAA 2023-2024 définitive

Cultures légumières

Légumes	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée hors jardins (tonne)			dont production dirigée vers la transformation hors jardins (tonne)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	Indice 23/24

Légumes feuillus et à tige

Artichauts	4 158	3 651	87,8	56	59	23 210	21 431	92,3	1 520	1 207	79,4
Asperges en production	6 675	7 394	110,8	41	37	27 285	27 475	100,7	238	0	0,0
Céleris branches	845	880	104,1	336	325	28 392	28 556	100,6	859	859	100,0
Choux-fleurs	13 450	12 725	94,6	143	169	191 861	215 162	112,1	26 198	22 961	87,6
Choux brocolis à jets	2 394	2 553	106,6	95	102	22 827	25 925	113,6			
Choux de Bruxelles	921	1 118	121,4	181	183	16 638	20 495	123,2	6 120	7 595	124,1
Choux à choucroute	871	892	102,4	654	829	56 992	73 909	129,7	53 059	68 709	129,5
Choux autres	5 405	5 647	104,5	169	175	91 438	98 951	108,2			
Endives racines	8 114	8 783	108,2	235	251	190 745	220 401	115,5			
Endives chicons						107 389	129 096	120,2			
Epinards	4 760	4 852	101,9	174	178	82 670	86 340	104,4	52 743	54 975	104,2
Poireaux	5 343	5 382	100,7	328	299	175 405	160 735	91,6			
Laitues	6 733	6 968	103,5	236	232	159 166	161 634	101,6			
Chicorées (frisées et scaroles)	956	1 000	104,6	278	272	26 615	27 230	102,3			
Cresson	152	139	91,4	322	341	4 892	4 745	97,0			
Mâche	7 787	8 015	102,9	57	54	44 541	42 906	96,3			
Autres salades	4 549	4 682	102,9	114	111	51 634	52 042	100,8			
Bettes et cardes	976	997	102,2	260	257	25 329	25 588	101,0			
Persil	1 053	1 180	112,1	180	242	18 933	28 604	151,1	5 739	5 360	93,4

Légumes cultivés pour le fruit

Fraises plein air	1 537	1 454	94,6	130	122	20 030	17 674	88,2	650	601	92,5
Fraises sous serre	2 196	2 201	100,2	234	244	51 481	53 685	104,3	581	589	101,4
Total fraises	3 733	3 655	97,9	192	195	71 511	71 359	99,8	1 231	1 190	96,7
Aubergines	1 122	1 210	107,8	344	344	38 604	41 636	107,9			
Concombres plein air	336	331	98,5	664	698	22 303	23 111	103,6			
Concombres sous serres	711	713	100,3	2 122	2 066	150 849	147 312	97,7			
Total concombres	1 047	1 044	99,7	1 654	1 632	173 152	170 423	98,4			
Courgettes	4 133	4 175	101,0	359	345	148 525	143 857	96,9	21 145	22 332	105,6
Melons plein air	12 214	12 805	104,8	244	234	297 678	299 771	100,7			
Melons sous serre	495	480	97,0	266	253	13 181	12 165	92,3			
Total melons	12 709	13 285	104,5	245	235	310 859	311 936	100,3			
Pastèques	478	485	101,5	359	344	17 150	16 706	97,4			
Poivrons et piments	1 003	1 025	102,2	228	185	22 846	18 984	83,1			
Potirons, courges, citrouilles, giraumon	7 718	7 792	101,0	282	305	217 935	237 766	109,1			
Tomates plein air pour le frais	615	802	130,4	426	567	26 184	45 467	173,6	0	0	
Tomates plein air pour l'industrie	2 481	2 505	101,0	713	659	176 964	164 959	93,2	176 964	164 959	93,2
Tomates sous serres	1 999	1 986	99,3	2 132	2 332	426 276	463 208	108,7	0	0	
Total tomates	5 095	5 293	103,9	1 235	1 273	629 424	673 634	107,0	176 964	164 959	93,2

Source : SAA 2023-2024 définitive

Cultures légumières (suite)

Légumes	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée hors jardins (tonne)			dont production dirigée vers la transformation hors jardins (tonne)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	Indice 23/24

Racines, bulbes et tubercules

Ail (en vert et en sec)	4 147	4 207	101,4	71	68	29 485	28 695	97,3			
Betteraves potagères	4 183	4 331	103,5	448	365	187 246	158 187	84,5	87 848	69 714	79,4
Carottes pour le frais	10 273	10 694	104,1	382	387	392 777	413 436	105,3	55 591	50 548	90,9
Carottes pour l'industrie	4 641	5 074	109,3	556	549	258 254	278 634	107,9	252 802	272 560	107,8
Total carottes	14 914	15 768	105,7	437	439	651 031	692 070	106,3	308 393	323 108	104,8
Céleris raves	1 566	1 643	104,9	335	321	52 428	52 681	100,5			
Échalotes	3 999	3 692	92,3	140	166	56 089	61 140	109,0			
Navets potagers	2 355	2 365	100,4	247	244	58 240	57 650	99,0			
Oignons blancs	2 893	3 430	118,6	211	227	60 940	77 788	127,6			
Oignons de couleur	14 451	15 972	110,5	447	418	646 660	668 338	103,4	230 201	241 572	104,9
Radis	3 540	4 234	119,6	130	120	45 865	50 648	110,4			
Salsifis et scorsonères	789	858	108,7	307	288	24 239	24 718	102,0	21 959	22 176	101,0

Légumes à cosse

Petits pois (grain)	40 091	40 753	101,7	66	64	266 294	259 945	97,6	223 289	216 602	97,0
Haricots à écosser et demi-secs (grain)	6 995	7 530	107,6	58	54	40 242	40 443	100,5	25 691	26 387	102,7
Haricots verts (y c. haricots beurre)	25 898	26 548	102,5	121	120	314 240	317 631	101,1	254 712	257 605	101,1

Autres légumes frais

Maïs doux	22 835	20 442	89,5	201	195	458 431	398 359	86,9	403 684	350 786	86,9
Autres légumes	15 764	15 813	100,3								

Champignons et truffes

Champignons cultivés						94 359	99 564	105,5	53 440	56 428	105,6
Truffes						50	43	86,0			

Source : SAA 2023-2024 définitive

Cultures fruitières

Fruits	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée des vergers purs et associés (tonne)			dont production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	Indice 23/24

Fruits à noyau

Abricots	11 121	10 499	94,4	115	79	127 785	82 762	64,8	16 296	9 623	59,1
Bigarreaux	6 678	6 140	91,9	47	46	31 085	28 353	91,2	7 094	6 674	94,1
Griottes et autres cerises	758	759	100,1	34	35	2 581	2 644	102,4	858	788	91,8
Total cerises	7 436	6 899	92,8	45	45	33 666	30 997	92,1	7 952	7 462	93,8
Pavies	176	174	98,9	203	212	3 576	3 687	103,1	1 768	1 892	107,0
Pêches	5 725	5 677	99,2	188	206	107 504	117 123	108,9	7 611	8 427	110,7
Nectarines et brugnons	5 299	5 196	98,1	211	223	111 545	115 746	103,8			
Total pavies, pêches, nectarines et brugnons	11 200	11 047	98,6	199	214	222 625	236 556	106,3	9 379	10 319	110,0
Prunes à pruneaux	9 740	10 005	102,7	139	104	135 195	104 139	77,0	134 934	103 938	77,0
Mirabelles	1 761	1 761	100,0	82	83	14 395	14 660	101,8	8 419	9 203	109,3
Reines-claudes	1 392	1 373	98,6	155	142	21 511	19 560	90,9	329	321	97,6
Quetsches	362	362	100,0	112	113	4 072	4 078	100,1	2 115	2 128	100,6
Autres prunes	1 855	1 822	98,2	181	154	33 586	27 980	83,3			
Total prunes	15 110	15 323	101,4	138	111	208 759	170 417	81,6	145 797	115 590	79,3
Olives (pour la table ou l'huile)	16 664	16 306	97,9	18	17	29 456	28 203	95,7	28 569	27 498	96,3
Autres fruits à noyau	6 298	6 268	99,5								

Fruits à pépins

Pommes à cidre	14 357	14 244	99,2	215	236	309 145	336 772	108,9			
Jules Guyot	1 270	1 283	101,0	159	217	20 234	27 870	137,7	721	1 030	142,9
William's	1 875	1 965	104,8	222	258	41 635	50 790	122,0	17 062	19 400	113,7
Autres poires d'été	212	252	118,9	202	213	4 280	5 379	125,7	348	398	114,4
Poires d'été (ensemble)	3 357	3 500	104,3	197	240	66 149	84 039	127,0	18 131	20 828	114,9
Poires d'automne	2 272	2 252	99,1	227	247	51 488	55 727	108,2	2 452	2 513	102,5
Poires d'hiver	452	467	103,3	235	259	10 608	12 108	114,1			
Total poires de table	6 081	6 219	102,3	211	244	128 245	151 874	118,4	20 583	23 341	113,4
Pommes Golden	10 219	10 063	98,5	384	412	392 108	414 092	105,6	51 955	48 964	94,2
Granny Smith	2 751	2 758	100,3	441	460	121 254	126 859	104,6	13 052	13 820	105,9
Gala	6 750	6 643	98,4	419	433	282 659	287 582	101,7	19 783	13 905	70,3
Autres pommes	19 726	19 049	96,6	400	419	789 261	798 719	101,2	66 867	62 265	93,1
Total pommes de table	39 446	38 513	97,6	402	423	1 585 282	1 627 252	102,6	151 657	138 954	91,6
Autres fruits à pépins (y c. poires à poiré)	4 122	4 146	100,6								

Source : SAA 2023-2024 définitive

France métropolitaine

Cultures fruitières (suite)

Fruits	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée des vergers purs et associés (tonne)			dont production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	Indice 23/24
Fruits à coque											
Amandes	2 333	2 721	116,6	9	8	2 125	2 184	102,8			
Châtaignes	9 075	9 198	101,4	9	10	8 571	8 948	104,4	2 806	3 081	109,8
Noix	26 872	26 834	99,9	12	10	31 384	27 711	88,3			
Noisettes	7 916	8 200	103,6	22	10	17 158	8 452	49,3			
Autres fruits à coque	7 027	7 066	100,6								
Baies											
Actinidia (Kiwi)	3 989	4 042	101,3	125	126	49 772	50 760	102,0			
Cassis et myrtilles	2 485	2 579	103,8	42	33	10 545	8 621	81,8	6 830	5 195	76,1
Framboises	675	707	104,7	93	106	6 300	7 479	118,7	1 628	1 875	115,2
Groseilles	324	356	109,9	72	57	2 344	2 033	86,7	1 209	805	66,6
Autres petits fruits	1 326	1 319	99,5								
Fruits divers											
Figues	831	832	100,1	86	90	7 185	7 452	103,7			
Agrumes											
Clémentines, mandarines	1 635	1 687	103,2	221	291	36 117	49 063	135,8	1 600	3 900	243,8
Pamplemousses	233	238	102,1	333	345	7 759	8 208	105,8			
Autres agrumes	330	344	104,2								

Source : SAA 2023-2024 définitive

Cultures florales

Rubriques	Surface (ha)		
	2023	2024	Indice 23/24
Superficie maximum occupée par la bulbiculture (bulbes, oignons, tubercules, rhizomes et griffes)	681	677	99,4
Superficie maximum occupée par les pépinières florales	217	215	99,1
Superficie maximum occupée par les fleurs et feuillages coupés	1 680	1 672	99,5
Superficie maximum occupée par les plantes en pots fleuries et plantes vertes	1 003	1 003	100,0
Superficie maximum occupée par les plantes à massif en arrachis ou en mottes et plantes vivaces	1 232	1 323	107,4

Source : SAA 2023- 2024 définitive

France métropolitaine

Production du vignoble

Catégories	Superficie en production (ha)			Superficie totale (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production de raisin (tonne)		dont production récoltée pour le fruit (tonne)	
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	2023	Indice 23/24
Vignes à raisin de table	6 113	6 083	99,5	6 331	6 304	99,6	68	78	41 775	47 553	41 770	113,8
Vignes à raisin de cuve	747 216	735 244	98,4	782 071	768 375	98,2	82	64	6 163 467	4 699 873	2	-
Ensemble	753 329	741 327	98,4	788 402	774 679	98,3	82	64	6 205 242	4 747 426	41 773	113,8

Production de vins, jus et moûts

Types de vignes	Superficie en production (ha)			Rendement (hl/ha)		Production de vin blanc (hl)			Production de vin rouge (hl)			Production de vin (hl)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 24/23	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	Indice 23/24
Récolte pour AOP hors vins doux naturels, hors vins pour eaux de vie	413 539	401 076	97,0	47	37	8 464 919	5 940 088	70,2	10 801 423	9 047 423	83,8	19 266 342	14 987 511	77,8
Récolte non classée						444 589	180 639	40,6	311 979	288 578	92,5	756 568	469 217	62,0
Total récolte agronomique en AOP hors vins doux naturels, hors vins pour eaux de vie	413 539	401 076	97,0	48	39	8 909 508	6 120 727	68,7	11 113 402	9 336 001	84,0	20 022 910	15 456 728	77,2
Récolte pour AOP de vins doux naturels	5 172	5 052	97,7	18	15	70 690	60 825	86,0	22 873	15 990	69,9	93 563	76 815	82,1
Récolte non classée						348	1 628	467,8	96	403	419,8	444	2 031	457,4
Total récolte agronomique de vins doux naturels en AOP	5 172	5 052	97,7	18	16	71 038	62 453	87,9	22 969	16 393	71,4	94 007	78 846	83,9
Récolte vins et vins doux naturels AOP	418 711	406 128	97,0	46	37	8 535 609	6 000 913	70,3	10 824 296	9 063 413	83,7	19 359 905	15 064 326	77,8
Récolte non classée de vins et vins doux naturels						444 937	182 267	41,0	312 075	288 981	92,6	757 012	471 248	62,3
Total récolte agronomique vins AOP et vins doux naturels AOP	418 711	406 128	97,0	48	38	8 980 546	6 183 180	68,9	11 136 371	9 352 394	84,0	20 116 917	15 535 574	77,2
Récolte pour AOP de vins aptes à la production d'eaux de vie	88 135	90 294	102,4	140	87	12 369 803	7 844 062	63,4	0	0	0	12 369 803	7 844 062	63,4
Récolte non classée						18 348	13 614	74,2	0	0	0	18 348	13 614	74,2
Total récolte agronomique de vins aptes à la production d'eaux de vie AOP	88 135	90 294	102,4	141	87	12 388 151	7 857 676	63,4	0	0	0	12 388 151	7 857 676	63,4
Récolte de vins IGP	201 571	200 346	99,4	58	53	3 853 425	3 404 364	88,3	7 880 378	7 212 573	91,5	11 733 803	10 616 937	90,5
Récolte non classée de vins IGP						158 828	218 031	137,3	486 853	291 380	59,8	645 681	509 411	78,9
Total récolte agronomique de vins IGP	201 571	200 346	99,4	61	56	4 012 253	3 622 395	90,3	8 367 231	7 503 953	89,7	12 379 484	11 126 348	89,9
Récolte sans IG avec mention de cépage						485 290	290 032	59,8	163 115	117 871	72,3	648 405	407 903	62,9
Récolte sans IG sans mention de cépage						784 081	602 977	76,9	983 256	705 028	71,7	1 767 337	1 308 005	74,0
Total récolte de vins sans IG	38 856	38 433	98,9	62	45	1 269 371	893 009	70,4	1 146 371	822 899	71,8	2 415 742	1 715 908	71,0
Récolte en AOP/IGP non classée non commercialisée en vin						622 113	413 912	66,5	798 928	580 361	72,6	1 421 041	994 273	70,0
Total récolte des vins non classés et sans IG						1 891 484	1 306 921	69,1	1 945 299	1 403 260	72,1	3 836 783	2 710 181	70,6
Total vins (JO-CVI)	747 273	735 201	98,4	63	49	26 650 321	18 556 260	69,6	20 649 973	17 679 246	86	47 300 294	36 235 506	76,6

Source : SAA 2023-2024 définitive

Répartition de la surface agricole utilisée

Catégories	Surface (ha)		
	2023	2024	Indice 23/24
Jachères	373 187	509 855	136,6
Céréales (y c. semences)	8 831 204	8 526 284	96,5
Oléagineux (y c. semences)	2 371 661	2 275 439	95,9
Protéagineux hors légumes secs (y c. semences)	292 503	252 795	86,4
Betteraves industrielles (n. c. semences)	380 551	411 632	108,2
Plantes à fibres (y c. semences)	150 587	181 240	120,4
Cultures industrielles diverses (n. c. semences)	5 829	5 880	100,9
Plantes aromatiques, médicinales et à parfum (n. c. semences)	57 148	68 849	120,5
Pommes de terre (y c. plants)	203 756	217 437	106,7
Légumes frais (n. c. semences)	232 265	234 552	101,0
<i>dont maraîchage (légumes frais)*</i>	56 710	56 874	100,3
Légumes secs	60 676	67 930	112,0
Fleurs et plantes ornementales	4 797	4 782	99,7
Semences et plants divers	60 703	67 853	111,8
Choux, racines et tubercules fourragers	17 186	15 805	92,0
Fourrages annuels	1 460 657	1 501 364	102,8
Prairies artificielles et temporaires	2 409 533	2 532 359	105,1
Jardins et vergers familiaux des exploitants	8 757	8 743	99,8
Terres arables	16 921 000	16 882 799	99,8
Cultures fruitières (y c. châtaigneraies, oliveraies, noyeraies)	197 308	196 062	99,4
Vignes	788 403	774 679	98,3
Pépinières ligneuses	21 356	20 918	97,9
Cultures permanentes autres (oseraies, canne de Provence)	22 095	24 007	108,7
Cultures permanentes hors surfaces toujours en herbe	1 029 162	1 015 666	98,7
Surfaces toujours en herbe des exploitations	8 784 624	8 784 842	100,0
Surface agricole utilisée des exploitations	26 734 786	26 683 307	99,8
Jardins et vergers familiaux des non exploitants	102 583	102 627	100,0
Surfaces toujours en herbe hors exploitations	1 656 447	1 657 711	100,1
Surface agricole utilisée	28 494 211	28 446 537	99,8
Surface totale	54 908 737	54 908 737	100,0

* la ligne est un «dont» de la ligne «légumes frais»

Note : Depuis la SAA provisoire 2024, les usages non agricoles du territoire (surfaces boisées, landes, sols artificialisés et autres) ne sont plus décrits dans la SAA

Source : SAA 2023-2024 définitive

Effectifs des animaux en fin d'année

Animaux	Dans les exploitations (tête)		
	2023	2024	Indice 23/24

Espèce bovine

Vaches laitières	3 163 745	3 072 881	97,1
Vaches nourrices	3 707 715	3 641 360	98,2
Toutes vaches	6 871 460	6 714 241	97,7
Génisses laitières de renouvellement de plus de 2 ans	508 086	492 674	97,0
Génisses nourrices de renouvellement de plus de 2 ans	781 123	819 869	105,0
Génisses de boucherie de plus de 2 ans	434 907	449 968	103,5
Mâles de type laitier de plus de 2 ans	84 961	88 829	104,6
Mâles de type viande de plus de 2 ans	258 365	269 003	104,1
Total bovins de plus de 2 ans	2 067 442	2 120 343	102,6
Génisses laitières de renouvellement de 1 à 2 ans	901 083	884 926	98,2
Génisses nourrices de renouvellement de 1 à 2 ans	851 022	838 535	98,5
Génisses de boucherie de 1 à 2 ans	485 240	478 637	98,6
Mâles de type laitier de 1 à 2 ans	177 943	168 286	94,6
Mâles de type viande de 1 à 2 ans	567 733	580 702	102,3
Total autres bovins de 1 à 2 ans	2 983 021	2 951 086	98,9
Veaux de boucherie	516 605	487 643	94,4
Autres femelles de moins de 1 an	2 602 108	2 509 720	96,4
Autres mâles de moins de 1 an	1 670 124	1 580 900	94,7
Total bovins de moins de 1 an	4 788 837	4 578 263	95,6
Ensemble espèce bovine	16 710 760	16 363 933	97,9

Espèce porcine

Porcelets	4 372 739	4 350 110	99,5
Jeunes porcs de 20 à 50 kg	1 788 468	1 700 072	95,1
Truies de 50 kg et plus	859 262	844 140	98,2
Verrats de 50 kg et plus	11 018	10 682	97,0
Porcs à l'engrais de 50 kg et plus	4 875 414	4 898 122	100,5
Ensemble espèce porcine	11 906 901	11 803 126	99,1

Espèce caprine

Chevrettes	300 936	305 005	101,4
Chèvres (femelles ayant mis bas)	914 482	921 332	100,7
Autres caprins (y c. boucs)	104 727	103 277	98,6
Ensemble espèce caprine	1 320 145	1 329 614	100,7

Espèce ovine

Agnelles	981 745	942 023	96,0
Brebis-mères (y c. réforme)	4 283 346	4 272 767	99,8
<i>dont brebis-mères laitières</i>	1 239 796	1 224 327	98,8
Autres ovins (y c. béliers)	1 308 877	1 278 135	97,7
Ensemble espèce ovine	6 573 968	6 492 925	98,8

Source : SAA 2023-2024 définitive

Effectifs des animaux en fin d'année (suite)

Équidés

Animaux	Dans les exploitations (tête)		
	2023	2024	Indice 23/24
Chevaux de selle, sport, loisirs et course	256 611	255 880	99,7
Chevaux de trait	33 102	32 134	97,1
Ensemble espèce chevaline	289 713	288 014	99,4
Ânes, mulets, bardots	20 237	19 632	97,0
Ensemble équidés	309 950	307 646	99,3

Volailles et lapins

Animaux	Dans les exploitations (1000 têtes)		
	2023	2024	Indice 23/24
Poules pondeuses d'œufs à couvrir	7 394	7 671	103,7
Poules pondeuses d'œufs de consommation	54 698	54 646	99,9
Poulettes	20 757	20 746	99,9
Poulets de chair (y c. coqs et coquelets)	132 744	140 274	105,7
Ensemble gallus	215 593	223 337	103,6
Canards à gaver	9 437	11 973	126,9
Canards à rôtir	9 649	11 091	114,9
Dindes et dindons (au 1 ^{er} octobre)	13 701	14 053	102,6
Oies au 1 ^{er} octobre (à rôtir, à gaver)	222	190	85,6
Pintades	8 340	8 201	98,3
Cailles d'élevage	3 730	3 879	104,0
Lapines reproductrices	370	355	95,9

Source : SAA 2023-2024 définitive

Animaux finis produits

Catégories	Production totale (tête)			Poids moyen (kg/tête)		Poids produit (équivalent carcasse) (tonne)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24
Bovins								
Vaches de réforme laitières	726 423	726 940	100,1	323	325	234 383	236 018	100,7
Vaches de réforme nourrices	645 282	628 641	97,4	420	419	270 774	263 648	97,4
Total vaches de réforme	1 371 705	1 355 581	98,8	368	369	505 157	499 666	98,9
Génisses laitières de plus de 2 ans	90 070	74 605	82,8	260	318	23 457	23 705	101,1
Génisses viande de plus de 2 ans	377 282	379 927	100,7	401	402	151 109	152 594	101,0
Total génisses de plus de 2 ans	467 352	454 532	97,3	374	388	174 566	176 299	101,0
Génisses laitières de 1 à 2 ans	9 095	8 104	89,1	244	246	2 216	1 992	89,9
Génisses viande 1 à 2 ans	85 208	84 072	98,7	314	314	26 747	26 406	98,7
Total génisses de 1 à 2 ans	94 303	92 176	97,7	307	308	28 963	28 398	98,0
Génisses de 8 mois à 1 an	32 768	29 647	90,5	212	212	6 959	6 288	90,4
Total génisses	594 423	576 355	97,0	354	366	210 487	210 985	100,2
Mâles de plus de 2 ans	173 736	182 031	104,8	429	424	74 444	77 177	103,7
Mâles de 1 à 2 ans	730 332	743 789	101,8	424	429	309 837	319 183	103,0
Mâles de 8 mois à 1 an	51 150	47 524	92,9	261	259	13 331	12 299	92,3
Total mâles	955 218	973 344	101,9	416	420	397 613	408 659	102,8
Veaux de boucherie laitiers	478 453	464 864	97,2	137	136	65 656	63 342	96,5
Veaux de boucherie viande	552 500	529 025	95,8	150	150	82 806	79 127	95,6
Total veaux de boucherie	1 030 953	993 889	96,4	144	143	148 462	142 469	96,0
Ensemble bovins	3 952 299	3 899 169	98,7	319	324	1 261 718	1 261 779	100,0
Porcins								
Porcelets	324 661	325 102	100,1	19	23	6 139	7 434	121,1
Porcs charcutiers	21 417 344	21 378 072	99,8	94	95	2 005 340	2 022 375	100,8
Truies et verrats de réforme	320 125	326 372	102,0	170	169	54 386	55 166	101,4
Ensemble porcins	22 062 130	22 029 546	99,9	94	95	2 065 864	2 084 974	100,9
Caprins								
Autres chevreaux (y c. chevreaux de lait)	752 689	776 567	103,2	8	8	6 016	6 230	103,6
Caprins de réforme	212 275	215 147	101,4	23	23	4 793	4 892	102,1
Ensemble caprins	964 964	991 714	102,8	11	11	10 809	11 122	102,9
Ovins								
Autres agneaux (y c. agneaux de lait)	4 542 329	4 424 171	97,4	19	18	84 658	78 120	92,3
Moutons et ovins de réforme	1 030 783	958 044	92,9	26	26	27 017	24 431	90,4
Ensemble ovins	5 573 112	5 382 215	96,6	20	19	111 675	102 552	91,8

Source : SAA 2023-2024 définitive

Animaux finis produits (suite)

Catégories	Production totale (millier de têtes)			Poids moyen (kg/millier de têtes)		Poids produit (équivalent carcasse) (tonne)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24
Volailles et lapins								
Coqs et poules de réforme	39 978	43 900	109,8	1 442	1 400	57 658	61 466	106,6
Poulets de chair (mâles et femelles) et coquelets	672 271	719 423	107,0	1 556	1 596	1 045 902	1 147 882	109,8
Canards gras	17 976	23 442	130,4	4 564	4 614	82 040	108 172	131,9
<i>dont Foies gras (canards)</i>					539	9 253	12 486	134,9
Canards à rôtir	21 388	22 895	107,0	2 699	2 732	57 723	62 550	108,4
Dindes et dindons	30 682	31 522	102,7	7 857	8 001	241 063	252 203	104,6
Oies grasses	78	78	100,0	4 846	4 980	378	388	102,8
<i>dont Foies gras (oies)</i>					810	59	60	101,5
Oies à rôtir	229	173	75,5	3 904	3 735	894	646	72,3
Pintades	18 009	18 842	104,6	1 420	1 464	25 573	27 578	107,8
Cailles d'élevage	17 953	18 706	104,2	214	212	3 849	3 956	102,8
Lapins	15 133	14 927	98,6	1 448	1 420	21 919	21 198	96,7

Source : SAA 2023-2024 définitive

France métropolitaine

Production de lait et utilisation à la ferme

	Vache			Chèvre			Brebis		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	Indice 23/24
	(hl)			(hl)			(hl)		
Livraisons de lait entier à l'industrie	227 575 492	230 633 523	101,3	5 210 084	5 058 233	97,1	2 917 325	2 862 692	98,1
Lait utilisé pour la fabrication de produits fermiers	3 717 487	3 595 725	96,7	1 729 526	1 750 179	101,2	360 188	352 730	97,9
<i>dont livraisons à l'industrie de produits fermiers (en équivalent-lait)</i>	862 070	862 138	100,0	14 830	15 630	105,4	0	0	
Ventes directes et autoconsommation de lait entier (hors collecteurs)	1 455 533	1 467 086	100,8	32 182	33 290	103,4	11 987	13 559	113,1
Production finale	232 748 513	235 696 334	101,3	6 971 793	6 841 702	98,1	3 289 500	3 228 981	98,2

Taux butyreux (g/l)	42,44	42,38	99,9
Matière protéique (g/l)	38,84	33,95	87,4

Source : SAA 2023-2024 définitive

Production d'œufs des élevages professionnels

Œufs	Nombre moyen de poules pondeuses (millier)			Production moyenne d'œufs (par pondeuse et par an)		Production totale d'œufs (millier)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24
Œufs de consommation	55 511	55 613	100,2	277	277	15 364 339	15 402 367	100
Œufs à couvrir	7 335	7 652	104,3	198	197	1 451 263	1 507 710	104

Source : SAA 2023-2024 définitive

Apiculture des exploitations agricoles

Apiculture	Nombre de ruches en production			Rendement moyen par ruche (kg/ruche)		Production récoltée (kg)		
	2023	2024	Indice 23/24	2023	2024	2023	2024	Indice 23/24
Miel	1 140 425	1 133 797	99,4	21	17	24 021 116	19 344 518	80,5

Source : SAA 2023-2024 définitive

3 ANNEXE - DÉFINITIONS

Productions végétales

Céréales, oléagineux et protéagineux

La nomenclature des espèces végétales suit largement les nomenclatures adoptées par les bases internationales (GRIN et Mansfeld) ainsi que la liste des noms stabilisés de l'International Seed Testing Association (ISTA).

Céréales

Pour le blé, l'orge et l'avoine, la SAA distingue les cultures d'hiver et de printemps. Habituellement, cette distinction peut reposer sur la variété ou sur la date de semis. Comme pour le Recensement Agricole, la principale source d'information utilisée par la SAA est la déclaration PAC, qui opère cette distinction en fonction de la date de semis : une culture semée avant le 31 décembre y est considérée comme une culture d'hiver, tandis qu'une culture semée après cette date y est classée comme culture de printemps.

Blé tendre

(*Triticum aestivum* L.), y compris épeautre
(*Triticum spelta* L.)

Le blé tendre, également appelé froment est principalement destiné à la production de farine panifiable. Les variétés amélioratrices de la force boulangère dits blés de force, notamment Qualital, Galibier, Florence-Aurore sont incluses.

Spécification : blé tendre (et épeautre) battu, 15 % d'humidité.

Blé dur

(*Triticum durum* Desf. et hybrides interspécifiques à même nombre de chromosomes)

Le blé dur est une céréale distincte du blé tendre qui s'emploie sous forme de semoule directement et dans la fabrication des pâtes alimentaires ou des gâteaux. Le blé dur doit avoir une couleur de jaune ambré à brun et présenter une cassure vitreuse d'aspect translucide et corné. Il ne doit pas être confondu avec les blés tendres dits de « force ».

Spécification : blé dur battu, 15 % d'humidité.

Seigle

(*Secale cereale* L.)

et méteil (mélange blé-seigle)

Le seigle (*Secale cereale* L.) est une céréale rustique destinée principalement à l'alimentation animale. Dans cette rubrique, pourra figurer le grain du seigle ergoté, produit sous contrat pour usage pharmaceutique, pour surface et production.

Le seigle récolté en vert dont la paille sert à la vannerie est classé en autres plantes industrielles

Spécification : orge battue, 15 % d'humidité.

Orge

(*Hordeum vulgare* L.)

Les principales utilisations de l'orge sont l'alimentation animale et la brasserie (orge brassicole). Figurent ici l'orge (à 2 rangs) et l'escourgeon (à 6 rangs).

Spécification : orge battue, 15 % d'humidité.

Avoine

(*Avena sativa* L.)

L'avoine a pour principal débouché l'alimentation animale.

Spécification : avoine battue, 15 % d'humidité.

Maïs

(*Zea mays* L.)

Est compté ici le maïs récolté en grain ou épi, et conservé généralement sec, mais aussi par voie humide (ensilage), ainsi que le maïs récolté en épi pour être stocké en cribs. Le maïs récolté en vert plante entière (pour ensilage ou alimentation animale directe) est classé en « fourrages annuels ». Le maïs pour pop-corn est inclus ici. Exclure le maïs doux, classé en légumes. Le maïs cultivé comme « couvert à gibier » est classé en jachères.

Spécification : maïs en grain, 15 % d'humidité.

Sorgho

(*Sorghum bicolor* [L] Moench)

Sorgho récolté en grain. Le sorgho-fourrage est classé dans les « fourrages annuels ». Le sorgho à balai est classé dans le poste « Autres cultures industrielles ».

Spécification : en grain, 15 % d'humidité.

Triticale

(*Triticosecale*)

Il s'agit d'un hybride de blé et de seigle destiné principalement à l'alimentation animale (à ne pas confondre avec le méteil, mélange de blé et seigle).

Spécification : 15 % d'humidité.

Autres céréales non mélangées

Figurent notamment dans ce poste toutes les autres céréales non mélangées non dénommées ailleurs: sarrasin (*Polygonum fagopyrum*), alpiste (*Phalaris canariensis*), millet à grappes ou commun (*Panicum miliacum*), millet panis (*Setaria italica* [L.] P. Beauv.), quinoa (*Chenopodium quinoa*) ...

Mélanges

Il s'agit de cultures de plusieurs espèces récoltées ensemble: orge-avoine, blé-avoine, etc.

Riz

(*Oryza sativa* L.)

On distingue le riz indica et le riz japonica. Le riz indica est un riz à grains longs, comprenant notamment les riz basmati et thaï ; le riz japonica est un riz à grains courts.

Spécification : riz paddy (grain vêtu), 15 % d'humidité.

Oléagineux

Les cultures d'oléagineux sont des plantes cultivées pour leurs graines riches en huiles. Celles récoltées plante entière sont classées dans les fourrages.

Colza et navette

(*Brassica napus* L. var. *napus* et *Brassica rapa* subsp. *oleifera* DC.)

Ce sont des plantes cultivées pour leur graine riche en huile. Le colza-fourrager est porté en « autres fourrages annuels ».

Rendement exprimé en graines.

Spécification : 9 % d'humidité.

Tournesol

(*Helianthus annuus* L.)

Le tournesol est une plante cultivée pour sa graine riche en huile et son tourteau. Le tournesol fourrager récolté plante entière est à classer en « autres fourrages annuels ».

Exprimé en graines.

Spécification : 9 % d'humidité.

Soja

(*Glycine max* [L.] Merrill)

Le soja est une plante cultivée pour sa graine riche en huile et son tourteau. Le soja récolté plante entière est à classer en « autres fourrages annuels ».

Ne pas confondre avec le haricot mungo, petit haricot asiatique cultivé pour sa graine non huileuse et destiné à l'alimentation humaine (*Vigna radiata* L. Wilczek).

Exprimé en graines.

Spécification : 14 % d'humidité.

Lin oléagineux

(*Linum usitatissimum* L.)

Il s'agit du lin dont les graines riches en huile sont utilisées pour l'alimentation animale et humaine ainsi que dans l'industrie.

Le lin cultivé pour ses fibres est classé dans les Plantes à fibre.

Autres oléagineux

Ce poste comprend tous les oléagineux autres, non détaillés par ailleurs. Il peut s'agir de l'œillette (*Papaver somniferum* L.), de la moutarde blanche ou noire (*Sinapis alba* L.), du carthame (*Carthamus tinctorius* L.), du sésame (*Sesamum indicum* L.), de la cameline (*Camelina sativa* [L.] Crantz), du ricin (*Ricinus communis* L.), de l'arachide (*Arachis hypogaea* L.) pour les départements d'outre-mer, etc.

Protéagineux et légumes secs pour leur graine

Ce poste correspond aux cultures de protéagineux et légumes secs, plantes cultivées pour leurs graines riches en protéines.

Féveroles et fèves

(*Vicia faba* L.)

Les deux types, fèves à gros grains (var. major), féveroles à petits grains (var. equina et minor) sont regroupés. Les fèves d'ailleurs n'occupent que de très faibles surfaces. L'ensemble est classé en protéagineux, il comprend pourtant les fèves destinées à l'alimentation humaine. Les féveroles cultivées pour le fourrage sont à classer en « autres fourrages annuels ».

Pois protéagineux

(*Pisum sativum* L.)

Ensemble des pois (*Pisum sativum* L.) cultivés pour la graine récoltée après maturité complète (pois secs).

Les pois secs sont utilisés soit en alimentation humaine pour la casserie (pois cassé ou de casserie), soit pour

l'alimentation animale (pois protéagineux).

Les pois mélanges sont distincts des pois sans mélange (« pois purs »).

Le pois fourrager récolté en vert plante entière est à classer en « autres fourrages annuels ».

Exprimé en graines.

Spécification : 14 % d'humidité.

Lupin doux

(*Lupinus albus* L.)

Il s'agit du lupin blanc cultivé pour ses graines riches en protéines. Le lupin récolté plante entière pour le fourrage, et souvent cultivé en association avec une céréale, est à classer en « autres fourrages annuels ».

Légumes à cosse d'origine tropicale

Ce poste regroupe entre autres : ambrevade ou pois d'Angole (*Cajanus cajan* L.), ambérique ou haricot mungo (*Vigna radiata* L.), voème ou dolique mongette (*Vigna catjang* ou *Vigna unguiculata*)...

Pois chiches

(*Cicer arietinum* L.)

Il s'agit du pois chiche cultivé pour la graine.

Les semences sont comprises.

Haricots secs

(*Phaseolus vulgaris* L.)

Il s'agit de haricots cultivés pour leur graine, récoltée à maturité complète (exemples : haricot tarbais, lingot de Castelnaudary...). Le grain sec, de couleur blanche, verte, rouge... se conserve naturellement et se commercialise en l'état. Les semences sont comprises.

Les haricots à écosser récoltés frais, les flageolets, les haricots demi-secs (coco de Paimpol), les haricots verts, beurre sont classés en légumes frais.

Lentilles

(*Lens culinaris* Medik.)

Tous types variétaux : lentille large blonde à graine large et plate ; lentille verte du Puy, à petite graine très bombée d'un vert pâle et marbré de vert foncé, lentille du Berry...

Les semences sont comprises.

Mélanges de protéagineux

Il s'agit des protéagineux cultivés en mélange pour leur graine.

Autres protéagineux

Il s'agit des autres protéagineux cultivés pour leur graine, comme par exemple la vesce (*Vicia sativa* L.).

Cultures fourragères

Choux racines et tubercules fourragers

Choux fourragers

(*Brassica oleracea* L. var. *viridis* L.)

Autres racines

et tubercules fourragers

Sont notamment inclus dans ce poste : les betteraves fourragères (*Beta vulgaris* L. var. *rapacea* Koch) pour la consommation animale (betteraves fourragères, danoises, demi-sucrières), les navets fourragers (*Brassica rapa* L. var. *rapa*) cultivés pour leur racine, les carottes fourragères (*Daucus carota* L.), les courges fourragères (*Cucurbita* spp.), les rutabagas (*Brassica napus* L. var. *napobrassica* (L.) Reichb.), les topinambours (*Helianthus tuberosus* L.), les panais (*Pastinaca sativa* L.), les radis fourragers (*Raphanus sativus* L.), etc.

Les navets fourragers (*Brassica rapa* L. var. *rapa*) cultivés pour la feuille sont rangés au poste « autres fourrages annuels ».

Fourrages annuels

Maïs fourrage et ensilage

(*Zea mays* L.)

Le maïs récolté plante entière ensilé, est considéré comme « maïs fourrage ». Le maïs pour déshydratation est noté dans ce poste également. Le maïs-grain ensilé est compté en céréales. Le maïs cultivé comme engrais vert est à classer en jachère. La période de récolte peut exceptionnellement déborder la fin de la campagne.

Autres fourrages annuels

Ce poste englobe tous les autres fourrages annuels notamment: le trèfle incarnat (*Trifolium incarnatum* L.), les Ray-grass (*Lolium perenne* L. et *Lolium multiflorum* Lam.) de très courte durée (en particulier en dérobée) ainsi que les débuts et fins de cycle de prairies de ray-grass (d'Italie, anglais ou hybride), les céréales fourragères en vert (orge, sorgho, seigle...), les mélanges céréales-légumineuses (vesce - avoine), les autres oléagineux fourragers (tournesol, soja...), les autres protéagineux fourragers (lupin, féveroles, pois) s'ils sont consommés en vert. On note ici les céréales « dites fourragères » qui ne sont pas récoltées en grain mais pacagées par les animaux, le plus souvent orge et avoine. Les ray-grass occupant le sol une campagne agricole complète sont par convention comptés en prairie.

Coefficients de conversion de fourrage vert en sec, à titre indicatif :

- Maïs fourrage : 30 %

- Sorgho fourrage : 25 %
- Autres céréales en vert : 20 %
- Colza fourragère : 18 %
- Ray-grass : 20 %
- Autres : 20 %

Prairies non permanentes et surfaces toujours en herbe

Prairies artificielles

Prairies ensemencées exclusivement en légumineuses fourragères (pures ou en mélanges) : **luzerne** (*Medicago sativa* L.), **trèfle violet** (*Trifolium pratense* L.), **sainfoin** (*Onobrychis viciifolia* Scop.), minette (*Medicago lupulina* L.), **lotier** (*Lotus corniculatus* L.), **trèfle blanc** (*Trifolium repens*), etc. Le plus souvent fauchées, ces surfaces occupent le sol plus d'un an, en moyenne 5 ans, mais leur durée peut théoriquement aller jusqu'à 10 ans. Les légumineuses pures, même semées depuis plus de 5 ans sont à classer en prairies artificielles. Elles sont toujours composées de plus de 80 % de légumineuses semées.

La production de luzerne livrée à la déshydratation est isolée.

Prairies temporaires

Prairies ensemencées en graminées fourragères, ou éventuellement mélangées à des légumineuses. Elles sont exploitables en fauche et/ou pâture. Leur flore est composée d'au moins 20 % de graminées semées.

Selon qu'elles sont semées au printemps (de l'année « n ») ou à l'automne (de l'année « n »), ces prairies seront récoltées l'année du semis sous forme d'ensilage ou de pâturage ou l'année suivante, et dans les deux cas, au cours de la campagne « n - 1, n », allant du 01/11/n - 1 au 31/10/n.

Ces prairies sont dites temporaires jusqu'à ce qu'elles aient donné lieu à **cinq récoltes**, c'est-à-dire jusqu'à leur cinquième année d'exploitation. À partir de leur sixième récolte (ou année d'exploitation) elles sont assimilées à des surfaces toujours en herbe.

Ce poste regroupe les semis d'une seule graminée pure comme par exemple le ray-grass anglais (*Lolium perenne* L.), dactyle (*Dactylis glomerata* L.), fétuque élevée (*Festuca arundinacea* Schreb.), brome (*Bromus hordeaceus* L.), etc. avec ou sans trèfle blanc (*Trifolium repens* L.) mais aussi les mélanges d'une graminée avec une légumineuse autre que le trèfle blanc (ray-grass-trèfle violet, dactyle-luzerne, fétuque élevée-luzerne par exemple) et les mélanges de plusieurs graminées avec ou sans légumineuse.

Surfaces toujours en herbe

Les surfaces toujours en herbe sont destinées à la

production de plantes fourragères herbacées vivaces. Elles comprennent les prairies semées de longue durée et les prairies naturelles, non semées, dont la production est d'au moins 1 500 unités fourragères à l'hectare et suffit à couvrir les besoins d'une unité gros bétail à l'hectare pendant six mois (l'unité gros bétail se définit à partir des équivalences basées sur les besoins alimentaires des animaux ; ainsi par exemple, une vache laitière de 600 kg produisant 3 000 litres de lait par an et consommant 3 000 unités fourragères ou 4 500 kg de matière sèche par an correspond à 1 UGB tandis qu'une brebis équivaut à 0,15 UGB). Les prairies permanentes productives sont d'origine semées (prairies temporaires de 5 ans et plus) ou d'origine naturelle (très anciennes ou prairies artificielles semées depuis plus de 10 ans). Elles sont exploitables en fauche et/ou en pâture.

Les STH peu productives (parcours, landes productives, alpages...) donnent une production inférieure au seuil précédent et sont essentiellement pacagées. Une partie de la superficie est souvent occupée par une végétation ligneuse ou semi-ligneuse.

Cultures industrielles

Les betteraves industrielles et la canne à sucre

Betteraves industrielles

(*Beta vulgaris* L. var. *altissima* Döll)

Les betteraves industrielles sont destinées à la production de sucre, d'alcool ou d'éthanol.

Le rendement et la production sont exprimés à 16 % de richesse saccharimétrique, et betteraves lavées et décolletées.

Canne à sucre

(*Saccharum* L.)

La canne à sucre est destinée à la sucrerie, à la distillerie, à la production de jus et de fourrage pour le bétail.

L'utilisation de la canne à sucre pour l'alimentation du bétail est une pratique peu fréquente, les variétés de canne fourragères étant plus adaptées.

La canne à sucre est une production des départements d'outre-mer.

La production non destinée à l'alimentation est comprise dans ce poste.

Plantes à fibres

Chanvre textile et industriel

(*Cannabis sativa* L.)

La production comprend la production de fibres (textile, pâtes à paier, paillage, isolation ...).

Les graines (chènevis) sont un sous-produit utilisable en huilerie et pour l'alimentation animale.

Lin textile

(*Linum usitatissimum* L.)

La production est relative à la production de fibres. Le lin est ici récolté plante entière, les graines constituent alors un sous-produit pour l'huilerie. Les semences sont incluses.

Le lin oléagineux est classé dans les oléagineux.

Autres plantes à fibre

Ce poste comprend les autres plantes à fibre non comprises ailleurs, telles que le jute, le sisal ou le kénaf. Les départements d'outre-mer ne sont pas concernés.

Plantes industrielles diverses

Tabac

(*Nicotiana tabacum* L.)

La superficie comprend les plants, y compris sous serre ou abri haut.

Le rendement et la production sont exprimés en feuilles sèches non fermentées. Le tabac déclassé est inclus dans cette rubrique.

Houblon

(*Humulus lupulus* L.)

Il sera distingué pour les superficies, le houblon non en production et le houblon en production.

Spécification : production et rendement sont donnés en cônes séchés (humidité de 11 à 13 % environ), le séchage étant une activité agricole..

Chicorée à café

(*Cichorium intybus* L.)

Le rendement est exprimé en « racines fraîches lavées ». Si la production est connue en cossettes, elle a été transformée dans la spécification demandée.

Autres cultures industrielles

Ce poste comprend notamment les bourgeons de cassis, les cultures tinctoriales (betterave rouge pour

la fabrication de colorants), le sorgho à balai (*Sorghum bicolor* [L.] Moench), le seigle récolté en vert pour la vannerie, la cardère à foulon (*Dipsacus sativus* [L.] Honck.), le topinambour pour la distillerie.

Plantes aromatiques, médicinales et à parfum

Vanille

(*Vanilla*)

Poste uniquement pour les départements d'outre-mer.

Lavande

(*Lavandula angustifolia* Mill.),

Lavandin

(*Lavandula x intermedia* Loisel.)

Les rendements sont exprimés en kilogrammes d'essence à l'hectare.

Les plants ne sont pas comptés ici (ils sont repris au poste pépinières ligneuses).

Géranium (hors Pélargonium)

Le rendement est exprimé en kilogrammes d'essence à l'hectare. Ces plantes sont des productions des départements d'outre-mer.

Autres plantes aromatiques, médicinales et à parfum

Ce poste comprend notamment le fenouil (*Foeniculum vulgare* Mill.) destiné à la fabrication de boissons anisées (le fenouil bulbe est classé en légumes), la sauge sclérée (*Salvia sclarea*), la menthe verte (*Mentha spicata* L.) utilisée comme assaisonnement, la menthe poivrée (*Mentha x piperita* L.) pour la fabrication d'essence, etc.

Les superficies en lavande et lavandin non destinées à la distillation mais à la fabrication de bouquets parfumés figurent ici.

Pour les départements d'outre-mer, seront renseignés ici notamment : le curcuma (*Curcuma longa* L.), le gingembre (*Zingiber officinale* Roscoe), le poivre (*Piper*), le thym (*Thymus*).

Pommes de terre

Pommes de terre

(*Solanum tuberosum* L.)

Plants certifiés et dessus de plants

Les plants certifiés regroupent en surface l'ensemble des surfaces cultivées pour la production de plants contrôlés et agréés par la Fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre (FNPPT) et le Service officiel

de certification (SOC). Sur ces surfaces (acceptées au contrôle), une partie de la production peut ne pas être agréée ; elle est alors comptée en production de la ligne « Dessus de plants ». Les surfaces non acceptées sont comptées, en surface et en production, à la ligne « Pommes de terre de conservation ».

Pommes de terre de féculerie

Les pommes de terre de féculerie sont essentiellement cultivées pour la féculerie et plus rarement pour la distillerie. La production et le rendement seront indiqués à 17 % de richesse féculière.

Pommes de terre primeurs ou nouvelles

Commercialisées avant le 15 août.

Pommes de terre de demi-saison

Récoltées avant maturité complète, et commercialisées après le 15 août.

Pommes de terre de conservation

Elles sont récoltées pour la consommation humaine ou animale, elles sont récoltées à maturité complète et peuvent être stockées pour la conservation.

La distinction entre primeurs et demi-saison est commerciale. D'après l'arrêté du 18 février 2009 seuls peuvent bénéficier de la dénomination « primeurs » ou « nouvelles » les tubercules récoltés avant complète maturité, dont la peau se détache facilement par simple grattage et inaptes à une longue conservation. La vente de pommes de terre sous la dénomination primeurs ou nouvelles est autorisée depuis le début de la campagne jusqu'au 15 août inclus. Le terme demi-saison désigne les pommes de terre de mêmes caractéristiques, mais commercialisées après cette date limite.

Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale

Ces postes concernent les départements d'outre-mer.

Igname

(*Dioscorea*)

Toutes les espèces.

Manioc

(*Manihot esculenta*)

Le manioc est cultivé pour ses racines. Il doit être transformé pour être consommable : kwak ou couac, kassav ou cassave, sispa, tapioca, crabio.

Ce poste comprend le manioc amer (*Manihot utilisima*) non consommable sans prétraitement à l'eau dont les racines séchées sont transformées en tapioca ou en

farine, le manioc doux (*Manihot opi*) dont les racines sont directement consommables.

Autres tubercules

Ce poste comprend les autres tubercules non recensés ailleurs et destinés à la consommation humaine, notamment : madère, dachine, songe, taro (*Colocasia esculenta* L.) patate douce (*Ipomoea batatas* L. *toloman*, arrow-root), herbes aux flèches (*Maranta arundinacea* L.).

Cultures légumières

Légumes feuillus et à tige

Artichauts

(*Cynara scolymus* L.)

Frais, pédoncule 10 cm.

Les principales variétés cultivées sont : Camus de Bretagne, Violet de Provence, Blanc Hyérois et leurs hybrides.

Asperges

(*Asparagus officinalis* L.)

Asperges vertes, blanches et violettes. Il s'agit de la superficie en production. Les plants et griffes d'asperges sont exclus. La production d'asperges est en frais, en l'état.

Céleris-branches

(*Apium graveolens* L. var. *dulce* [Mill.] Pers.)

Tous types variétaux : à feuillage vert et côtes minces et plates (Vert d'Elne...) ou doré, à gros cœurs et côtes charnues (Géant vert amélioré...). Pour la transformation, les produits finaux sont le « cœur » et les garnitures (ou côtes).

Choux-fleurs

(*Brassica oleracea* L. var. *botrytis* L.)

En l'état, coupés haut de tige. Ce poste comprend les choux formant une inflorescence compacte et à boutons indifférenciés. Y figurent le plus commun d'entre eux à inflorescence blanche ainsi que d'autres de diverses couleurs, verts, oranges ou jaune soufre comme le « Romanesco » à la forme pyramidale. Sont exclus les choux brocolis « à jets » mais pris en compte les choux-fleurs d'hiver souvent appelés brocolis, comme les variétés Brocolis extra-hâtif, demi-hâtif d'Angers.

Choux brocolis

(*Brassica oleracea* L. var. *cymosa* Duch)

Ce poste comprend les choux cultivés pour leur inflorescence unique ou ramifiée, dont les boutons

floraux sont différenciés. Sont donc inclus les brocolis verts « à jets » ainsi que ceux qui forment une pomme unique comme le type Calabrese. À ne pas confondre avec le chou-fleur d'hiver appelé improprement chou brocoli.

Choux de Bruxelles

(*Brassica oleracea* L. var. *gemmifera* D.C.)

Choux à choucroute

(*Brassica oleracea* L. var. *capitata* L.)

Il s'agit d'un chou pommé à feuillage blanc pour la choucroute.

Choux autres

(*Brassica oleracea* L.)

En l'état, frais.

Ce poste comprend toutes les variétés de choux qui ne sont pas distinguées par ailleurs. Il s'agit de tous les choux pommés (vert, rouge ou blanc) parmi lesquels les choux cabus (à feuilles lisses) et les choux de Milan (à feuilles gaufrées et cloquées).

Dans les départements d'outre-mer : le chou chinois ou Pet-saï (*Brassica rapa* subsp. *Pekinensis*), les palmistes de la famille des Arecacées (palmiers) dont le bourgeon terminal est consommé comme légume : chou-palmiste, palmiste franc, palmier royal, palmiste à colonne, chou coco.

Endives

(*Cichorium intybus* L.)

(ou **chicorée de Bruxelles** ou **chicorée Witloof**)

Compte tenu du mode de culture de ce légume, la production de racines est distinguée de la production de chicons. La surface concerne les racines alors que la production concerne les chicons.

La production d'endives s'effectue en deux étapes : d'abord la production de racines obtenue par semis puis éclaircissage, puis la production de chicons obtenue par forçage des racines.

La formation du chicon a lieu, sur la même exploitation ou sur une autre exploitation. Elle se réalise à l'obscurité pour obtenir un produit blanc et non amer. Elle s'obtient selon deux méthodes : en couche (méthode traditionnelle) ou en bacs (en salle de forçage, les racines étant irriguées par une solution nutritive).

Les racines d'endives ont été semées au printemps et ont été récoltées à l'automne de la même année.

La production de chicons est étalée de l'automne jusqu'en août de l'année suivante.

Épinards

(*Spinacia oleracea* L.)

En frais, en branches. Production pour le marché de frais et l'industrie.

Poireaux

(*Allium porrum* L.)

Primeur et de conservation.

Salades laitues

(*Lactuca sativa* L.)

Ce poste comprend :

• laitue romaine (ou chicons)

à longues feuilles dressées et à grosses nervures. Les principales variétés sont : Grise maraîchère, Verte maraîchère, Blonde maraîchère, Green tower... ;

• laitue pommée

- les laitues batavias : feuilles assez craquantes, souvent ondulées, aux nervures marquées. Toutes variétés : blondes (Dorée de printemps), vertes, rouges et de type Iceberg ;
- les autres laitues pommées : lisses ou beurre, grasses (Sucrine, Craquante d'Avignon, Têtue de Nîmes...) ;
- les laitues à couper : « feuille de chêne » (Feuille de chêne blonde et rouge, *Salad Bowl*...), frisées (*Lolla rossa*, *Lolla blanda*...).

Salades chicorées frisées

(*Cichorium endivia* L. var. *latifolium* Lam.)

et **scaroles**

(*Cichorium endivia* L. var. *crispum* Lam.)

Sont exclues les autres chicorées telles que les variétés Trévis, Vérone...

• la chicorée frisée

Les feuilles sont très découpées et la pomme peu ou moyennement dense. Les principales variétés sont : Très fine maraîchère, Été à cœur jaune, Grosse pommant seule, Wallonne... ;

• la chicorée scarole

Les feuilles sont entières ou peu découpées, gaufrées et épaisses et la pomme est très dense chez la scarole. Les principales variétés sont : Ronde verte à cœur plein, Grosse bouclée, Géante maraîchère...

Salade cresson ou cresson de fontaine

(*Nasturtium officinale* R. Br.)

La superficie est nette, donc excluant les talus. Le cresson donne lieu à plusieurs récoltes ; la surface n'est comptée qu'une fois, le rendement tenant compte des deux ou trois récoltes.

Salade mâche

(*Valerianella locusta* [L.] Laterr.)

Tous types variétaux : à petite graine (rosette de faible diamètre et à petites feuilles) et à grosse graine (rosette large et à feuilles veinées).

Autres salades

Ce poste regroupe notamment le pissenlit (*Taraxacum officinale* Weber), le cresson alénois (*Lepidium sativum* L.) et les autres salades non dénommées ailleurs (autres chicorées, mesclun, roquette, jeunes pousses...).

Bettes à cardes

(*Beta vulgaris* L. var. *flavescens* L.)

Cardes blanches, vertes ou rouges. Elles sont également appelées blettes ou poirées.

Brèdes

(*Acmella oleracea* L.)

Ce poste ne comprend que la brède mafane. Les brèdes désignant un ensemble très divers de feuilles comestibles, les autres dénominations « brèdes » ne doivent pas figurer ici mais être réparties dans les postes correspondants tels le cresson pour la brède cresson ou les choux autres pour la brède petsaï.

Persil

(*Petroselinum crispum* [Mill.] Nym.)

Le persil pour l'industrie est inclus dans le poste. Tous types variétaux : persil commun (ou persil simple, feuille à limbe plat) et persil frisé (ou persil double, feuille à l'aspect frisé).

Légumes cultivés pour le fruit

Fraises

(*Fragaria ananassa* Duch. ex Decaisne et Naudin)

et fraises des bois

(*Fragaria vesca* L.)

Toutes variétés : non remontantes, semi-remontantes et remontantes. Les superficies en fraisiers remontants ne sont comptées qu'une seule fois.

Aubergines

(*Solanum melongena* L.)

Le fruit à maturité peut être zébré blanc jaunissant ou vert.

Banane plantain

(*Musa x paradisiaca*.)

Cette banane-légume est plus longue que la banane-fruit (30 à 40 cm) et nettement moins sucrée. Elle peut être appelée selon le lieu géographique banane farine ou banane jaune, banane à cuire...

Concombres

(*Cucumis sativus* L.)

En culture de concombre, certains producteurs effectuent des contre-plantations : entre 2 plants encore en production, ils insèrent de nouveaux plants destinés à produire quand les premiers plants seront en phase descendante.

La production est ainsi assurée à un niveau optimal sur une longue période. La majorité des producteurs considèrent qu'il s'agit d'une seule rotation : la surface ne sera comptée qu'une seule fois pour une contre-plantation. D'autres producteurs arrachent les plants dont le potentiel de production n'est pas tout à fait épuisé pour les remplacer par de jeunes plants destinés à une production tardive : dans ce cas, la superficie sera comptabilisée 2 fois. Ces arbitrages ne sont pas neutres sur les rendements. Une contre-plantation fournira un rendement à l'hectare nettement plus important qu'une succession de deux plantations.

Christophine

(*Sechium edule*)

Ou chayote, chouchou.

Courgettes

(*Cucurbita pepo* L.)

Frais, en l'état. Les courgettes sont des courges récoltées à l'état immature. Toutes les variétés sont à prendre en compte : ronde de Nice, grise, blanche, jaune...

Gombo

(*Abelmoschus esculentus* L.)

Son fruit est une capsule de forme pyramidale récoltée verte et employée comme légume et comme condiment.

Melons

(*Cucumis melo* L.)

Frais, en l'état. Toutes les variétés : Cantaloup, brodé, d'hiver, Galia.

Pastèques

(*Citrullus lanatus* [Thunb.] Matsumura et Nakai)

Frais, en l'état. Toutes les variétés : à fruit sphérique ou ovoïde, lisse, d'un vert noirâtre ou marbré de vert grisâtre.

Poivrons et piments (*Capsicum annuum* L.)

Toutes les variétés, quelles que soient la forme du fruit ou sa couleur. Y compris piment d'espelette.

Potirons (*Cucurbita maxima* Duch. ex Lam.), courges musquées (*Cucurbita moschata* [Duch. ex Lam.] Duch. ex Poir.) et citrouilles, patissons, spaghetti végétal... (*Cucurbita pepo* L.), giraumon (*Cucurbita maxima* Duch.)

Toutes les destinations sont prises en compte, y compris les légumes utilisés pour la fête d'Halloween.

Tomates (*Lycopersicon esculentum* Mill.)

Fraîches, en l'état, qu'elles soient destinées au frais ou à l'industrie.

En culture de tomate, certains producteurs effectuent des contre-plantations : entre 2 plants encore en production, ils insèrent de nouveaux plants destinés à produire quand les premiers plants seront en phase descendante. La production est ainsi assurée à un niveau optimal sur une longue période. La majorité des producteurs considèrent qu'il s'agit d'une seule rotation : la surface ne sera comptée qu'une seule fois pour une contre-plantation. D'autres producteurs arrachent les plants dont le potentiel de production n'est pas tout à fait épuisé pour les remplacer par de jeunes plants destinés à une production tardive : dans ce cas, la superficie sera comptabilisée 2 fois. Ces arbitrages ne sont pas neutres sur les rendements. Une contre-plantation fournira un rendement à l'hectare nettement plus important qu'une succession de deux plantations.

La production dirigée vers la transformation n'est pas cultivée sous serres. Elle est donc inférieure ou égale à la production totale – la production sous serres.

Les principales variétés de tomates destinées à l'industrie sont : Nautico, Promo, Cannery Row, Perfect peel, Coudoulet, Figalou.

Le poste comprend également, sans isoler, la catégorie tomate-grappe.

Racines, bulbes et tubercules

Ail (*Allium sativum* L.)

En vert, en sec. La récolte a lieu à partir de mai-juin pour une commercialisation en vert ou en demi-sec et à partir du 15 juin jusqu'au 15 juillet pour une commercialisation en sec.

Betteraves potagères (*Beta vulgaris* L. var. *vulgaris*) Non cuite.

Exclure les betteraves utilisées pour la fabrication de colorants, à classer en « autres cultures industrielles ». Tous types variétaux (types globe ou long).

Carottes (*Daucus carota* L.) Sans fanes. Toutes les carottes pour l'alimentation humaine : primeur (type Nantaise améliorée ou assimilé), de saison ou de conservation (type Demi-longue nantaise améliorée) et pour l'industrie (petite racine ou grosse racine). La production écartée au moment du conditionnement ne doit pas être comptabilisée, elle est assimilée à des pertes sur le champ.

Céleris-raves (*Apium graveolens* L. var. *rapaceum* [Mill.] Gaudin) Sans fanes.

Échalotes : échalote rose (*Allium cepa* L. var. *aggregatum* G. Don) et échalote grise (*Allium oschaninii* O. Fedtschenko) En vert, en sec.

Toutes variétés : ronde, demi-longue ou longue.

Navets potagers (*Brassica rapa* L. var. *rapa*) Toutes variétés, longs et demi-longues, ronds et aplatis.

Oignons (*Allium cepa* L. var. *cepa*) En vert, en sec. On distingue les oignons blancs pour commercialisation en bottes ou à confire et les oignons couleur (jaune ou rouge).

Radis (*Raphanus sativus* L.) Radis blancs, jaunes, gris, noirs, roses et violets, qu'ils soient petits ou gros.

Salsifis et scorsonères La racine du vrai salsifis (*Tragopogon porrifolius* L.) est conique, de couleur blanc-jaunâtre ; celle de la scorsonère (*Scorzonera hispanica* L.) est cylindrique, de couleur brun-noir. L'essentiel des légumes transformés vendus comme salsifis sont botaniquement des scorsonères.

Légumes à cosse

Petits pois

(*Pisum sativum* L.)

En grains, y compris conserverie ; tous les types destinés à l'alimentation humaine doivent être pris en compte : lisse, ridé, vert clair, vert foncé...

Haricots à écosser et demi-secs

(*Phaseolus vulgaris* L.)

En grains. À ce stade végétatif, les gousses ne sont plus consommables, alors que le grain est encore riche en eau, de couleur généralement blanche ou verte (type flageolet) ; il est recherché pour sa consommation en frais ou pour la conserverie. Tous types variétaux : type flageolet, à grain vert, récolté en très grande partie en demi-sec ; type lingot, à gros grain blanc, récolté en sec ; type coco, à grain blanc souvent marbré de rose ou de bleu et récolté en demi-sec.

Haricots verts

En gousses. Ils comprennent les haricots verts traditionnels, ou filets, et les mange-tout (y compris haricots beurre).

Les filets sont des gousses de 6 mm de diamètre environ, récoltés à la main très jeunes, avant formation des grains, des fils et du parchemin ; ils sont destinés à la consommation en frais ou à la conserverie de haut de gamme.

Les mange-tout donnent des gousses plus grosses (10 mm de diamètre environ, de couleur verte ou jaune) et sont essentiellement orientés vers la conserverie.

Autres légumes frais

Autres légumes non dénommés par ailleurs (fenouil, fève, cornichon...).

Maïs doux

(*Zea mays* L. groupe *Saccharata*)

Les grains peuvent être de couleur blanc crème ou plus couramment parfois bicolores.

Champignons et truffes

Champignons cultivés

(*Agaricus bisporus* [Lge.] Imbach)

Y compris pleurotes (*Pleurotus* oFeatus [Jacq.] Kummer), etc.

Compte tenu de la particularité de la culture, la campagne agricole de production de champignons cultivés est

l'année civile.

Truffes

Truffe du Périgord (*Tuber melanosporum* Vitt.) et truffe de Bourgogne (*Tuber uncinatum* Chatin).

La superficie des arbres truffiers en plantation est comprise dans les « cultures permanentes autres ». La production respecte la définition de la campagne de production.

Cultures fruitières

On appelle verger toute plantation régulière et entretenue d'arbres fruitiers destinés à être récoltés, d'une densité au moins égale à 100 pieds à l'hectare soit un écartement maximum de 10 mètres entre chaque pied. Cette densité peut ne pas être atteinte dans le cas de vergers constitués par des arbres à fort développement ou cultivés en zone sèche comme le noyer ou l'olivier.

Dans le cas de mélanges d'espèces fruitières, la superficie est répartie entre les espèces selon la surface occupée par chacune d'elles (règle du prorata).

Il existe deux types de plantations :

• plantations hautes tiges :

la hauteur du tronc est de 2 mètres environ. Le plus souvent associés à de l'herbe, ces prés vergers comportent pratiquement toujours moins de 100 pieds à l'hectare. Ils sont donc, dans ce cas, à classer en « arbres isolés » ;

• plantations basses tiges :

la hauteur du tronc varie de 50 cm à 1 mètre ; l'association avec une autre culture que l'herbe a souvent lieu pendant les 4 ou 5 premières années de plantation. La densité des arbres est toujours très supérieure à 100 pieds à l'hectare.

Si la densité de ces plantations est bien au moins égale à 100 pieds à l'hectare (dans le cas contraire, il s'agit d'arbres isolés), elles définissent un verger « associé ».

Ces plantations sont donc à classer en « vergers purs et associés ».

Les vergers purs et les vergers associés sont regroupés dans une même colonne ; leur surface correspond à la surface plantée d'arbres. Cependant, la règle du prorata ne s'applique pas.

À noter que les vergers dont tous les arbres ont été

arrachés et qui sont dans l'attente d'une replantation sont classés en jachères. Les vergers abandonnés sont classés en Landes (non productives, non pacagées), friches, maquis, garrigues.

Fruits à noyau

Abricots

(*Prunus armeniaca* L.)

Principales variétés d'après l'enquête sur la structure des vergers en 1997-2012 : Bergeron, Polonais ou Rougé de Provence, Orangered, Lambertin n° 1, Précoce de Tyrinthe, Rouge du Roussillon, Hargrand, Rouge de Fournes, Jumbo Cot...

Cerises

(*Prunus avium* L. : cerisier doux,

Prunus cerasus L. : cerisier acide et hybrides)

• Cerise bigarreaux

Il s'agit de cerises douces, de gros calibre, à la chair ferme et sucrée. Les principales variétés sont: Burlat, Napoléon, Géant d'Hedelfingen, Van, Summit, Reverchon...

• Griottes et autres cerises

Il s'agit des guignes (cerises douces de gros calibre, à la chair fragile et au goût sucré) et des cerises acides (fruit de petite taille, à chair molle et au goût acidulé). Les principales variétés de cerises acides sont : Ferracida, Montmorency, Montmorency de Sauvigny, Griotte du Nord...

Pêches, pavies, nectarines et brugnons

(*Prunus persica* [L.] Batsch)

Pêches

Les pêches de table sont des fruits à épiderme duveteux, à noyau libre ou semi-libre, et à chair blanche ou jaune. Les principales variétés sont :

• Pêches à chair blanche

Alexandra ou Zainara, Redwing, Fidelia ou Zaifuro, Red Robin...

• Pêches à chair jaune

Spring Lady ou Merspri, Royal Glory ou Zaifer, Springcrest, Maycrest ou Minastar, Flavorcrest...

Pavies

Les pavies sont des pêches à la peau duveteuse et à noyau adhérent à la chair, destinées notamment aux conserveries.

Nectarines et brugnons

Les nectarines sont des fruits à peau lisse, à noyau libre ou semi-libre, à chair tendre de couleur blanche ou jaune. Les

brugnons sont des fruits à peau lisse, à noyau adhérent, à chair ferme de couleur blanche ou jaune.

Les principales variétés sont :

• Nectarines (ou brugnons) à chair blanche

Snow Queen, Silver Gem ou Zaiverem, Queen Ruby ou Zaigibe, Flavour Giant ou Zaiflagi...

• Nectarines (ou brugnons) à chair jaune

Fantasia, Big Top ou Zaitabo, Armking, Flavortop, Flavor Gold ou Zailavor...

Prunes

(*Prunus domestica* L., *Prunus insititia* L.)

Y compris les prunes japonaises (*Prunus salicina* Lindley) et leurs hybrides.

• Prunes à pruneaux (ou prune d'Ente)

Il s'agit d'une variété de prune destinée au séchage (pruneau). La production devrait être renseignée en frais (la production dirigée vers la transformation devrait être nulle). Cependant, la pratique actuelle est d'affecter la totalité ou la quasi-totalité de la production récoltée en production dirigée vers la transformation.

• Prunes mirabelles

Il s'agit d'une variété de prune destinée à l'industrie. Les principales variétés sont : Mirabelle de Nancy, Mirabelle de Metz.

• Prunes reines-claude

Il s'agit d'une variété de prune de table. Les principales variétés sont : Reine- Claude dorée ou verte, Reine- Claude de Bavay.

• Prunes quetsches

Il s'agit d'une variété de prune destinée à l'industrie. La principale variété est la Quetsche d'Alsace ou de Lorraine.

• Autres prunes

Ce poste comprend les prunes japonaises ou américano-japonaises (Golden Japan, Black Amber...) et les autres variétés de prunes non dénommées par ailleurs (Président ou Santa Clara, Royale de Carcassonne...).

Litchi ou Letchi

(*Litchi chinensis* Sonn.)

Petite sphère de 3 à 4 cm de diamètre, parfois un peu en forme de cœur, entourée d'une enveloppe assez coriace d'aspect écailleux qui prend une couleur rose à rouge à maturité. Les fruits sont portés par des grappes pendantes. Chaque grappe compte quelques unités à quelques dizaines de litchis.

Longani

(*Dimocarpus longan* Lour.)

Très proche du litchi, il est cependant un peu plus résistant au gel. Le fruit, sphérique, de couleur brun jaunâtre plus ou moins foncé tirant parfois sur le rouge mesure environ 2 cm de diamètre. Une grappe de longanes compte environ 30 fruits.

Ramboutan

(*Nephelium lappaceum* L.)

De la même famille que les litchis, les longanes. Ce fruit se mange frais, séché ou en conserve.

Le noyau est également comestible et peut être consommé en même temps que la pulpe ou à part.

Mangue

(*Mangifera indica* L.)

Fruit charnu, son poids varie de 300 g à 2 kg.

Olives

(*Olea europaea*.)

Ce poste comprend toutes les olives quelle que soit leur utilisation, la table ou l'huile. La production d'olives destinées à la fabrication de l'huile est à noter en « Production commercialisée dirigée vers la transformation ».

Autres fruits à noyau

Il s'agit par exemple des jujubiers, des néfliers du Japon.

Fruits à pépins

Pommes à cidre

(*Malus domestica* Borkh.)

Beaucoup de plantations sont associées à des prés et de faible densité ; seules les plantations basse tige à haute densité sont à considérer comme vergers.

Poires de table

(*Pyrus communis* L.)

Trois grandes catégories sont distinguées :

• Poires d'été

Elles correspondent aux fruits notés très précoces, précoces et demi- précoces sur le catalogue de l'INRA. Les 2 variétés dominantes sont distinguées : Docteur Jules Guyot et Williams ;

• Poires d'automne

Ce sont des fruits de maturité normale et demi-tardive du même catalogue. Parmi les variétés les plus importantes : Alexandrine Douillard, Beurré Hardy, Louise Bonne d'Avranches, Conférence, Packham's Triumph, Doyenné du Comice, Curé et Épine du Mas ou Duc de Bordeaux. Les nashis, fruits d'une espèce de

poirier d'origine japonaise, sont classés globalement ici, même si certaines variétés sont plus proches des poires d'été en termes de précocité ;

• Poires d'hiver

Ce sont des fruits de maturité tardive. On trouve essentiellement la variété Passe-Crassane.

Pommes de table

(*Malus domestica* Borkh.)

Trois grandes variétés - ou groupes de variétés - sont distinguées :

• Pommes Golden

Ce poste comprend toutes les variétés de Golden. Les principales sont : Delicious, Smoothee, INRA 972, Lysgolden ou Goldenir...

• Pommes Granny Smith

• Autres pommes

Dans ce poste figurent les autres variétés de pommes de table non dénommées ailleurs, et en particulier :

- Pommes Rouges américaines

Il s'agit de fruits de maturité normale à tardive d'origine américaine, du type Red Delicious, comprenant les variétés Starkrimson Spur, Richared, Starking, Top Red Delicious, Early Red One Delicious ou Erovan, Oregon Spur, Red Chief ou Campsur, Wellspur...

- Pommes d'été

Fruits de maturité très précoce et demi-précoce du catalogue de l'INRA. Ce groupe est assez hétérogène du point de vue obtention ou origine. Les principales variétés sont: Cardinal, Akane ou Primrouge, Tydeman's Early Worcester, James Grieve, Delbarestivale ou Delcorf, Reine des Reinettes, Belrene...

- Pommes du groupe Gala (Royal Gala ou Tenroy, Mondial Gala, Regal Gala ou Gala Must et Gala Riquier).

- Les autres pommes

Fruits de maturité normale à très tardive. Les principales variétés sont : Jonnee ou Hilijon, Elstar, Blanche du Canada, Grise du Canada, Melrose Nelson, Jonagold, Belchard, Jonagored ou Morrens, Clochard, Belle de Boskoop, Boskoop Rouge, Idared, Mutsu ou Crispin, Gloster ou Dali, Delbard Jubilé ou Delgollune et Braeburn, Fuji n° 1, Canada d'Auvergne, Ste Germaine, Bertanne, Red Burn...

Autres fruits à pépins

(*yc. Poires à poiré (Pyrus communis* L.))

Il s'agit des poires à poiré dont les variétés sont destinées à la production de poiré ainsi que les plantations de cognassier, grenadier, jojoba, kaki ou plaqueminier que leurs caractéristiques permettent de retenir au titre de verger (plantation régulière, arbres et sols entretenus,

densité d'au moins 100 arbres à l'hectare).

Fruits à coque

Amandes

(*Prunus dulcis* [Mill.] D.A. Webb)

L'amande en coque ou amande en sec est celle qui arrive à la casserie.

L'amandon est le résultat de la casserie (c'est-à-dire l'amande sèche décortiquée). La récolte en sec a lieu de septembre à mi-octobre.

L'unité représentative de la filière est l'amandon. C'est donc la production d'amandon qui est renseignée dans la SAA. Le passage du poids de l'amande en coque à l'amandon peut se faire avec le rendement de cassage : 100 kg d'amandes en coque donnent entre 28 et 31 kg d'amandons selon la qualité.

L'amande en vert est l'amande fraîche verte en coque, au stade où l'amandon perd sa forme gélatineuse et avant lignification totale de la coque récoltée durant une quinzaine de jours au mois de juin. La production française est marginale.

Châtaignes

(*Castanea sativa* Miller)

Ne sont considérés que les arbres des châtaigneraies entretenues dont les fruits sont régulièrement ramassés ; la châtaigneraie exploitée principalement pour le bois est comprise en rubrique « superficies boisées » ; la production récoltée dans ce cas ne figure pas dans ces tableaux.

Noisettes

(*Corylus avellana* L.)

Noisettes sèches en coques.

Noix

(*Juglans regia* L.)

Noix sèches en coques ; la noix pour l'huile est incluse dans ce poste. Seuls les vergers de noyers à fruits, régulièrement exploités, doivent figurer ici.

Noix de coco

(*Cocos nucifera* L.)

Production de l'huile de coprah.

Autres fruits à coques

Caroubiers et pistachiers notamment.

Baies

Actinidia ou Kiwi

(*Actinidia deliciosa* [A. Chev.] C.F. Liang et A.R. Ferguson)

Fruit également appelé yang tao, groseille de Chine.

Cassis (*Ribes nigrum* L.) et myrtilles (*Vaccinium myrtillus* L.).

Framboises

(*Rubus idaeus* L.)

Ce poste exclut les mûres- framboises, hybrides américains (loganberry, boysenberry...) dont certains sont commercialisés en « framboisine ».

Groseilles

Groseilles à grappes, rouges ou blanches (*Ribes rubrum* L.) et groseilles à maquereau (*Ribes uva-crispa* L.).

Autres petits fruits

Les mûres et ses hybrides (loganberries, boysenberries...), les airelles (canneberges), les caseilles (hybrides cassis x groseille à maquereau), l'arana.

Fruits tropicaux

Corossol

(*Annona murica* L.)

Fruit du corossolier, il mesure jusqu'à 30 cm de long et peut peser jusqu'à 2,5 kg. Son aspect extérieur est d'un vert sombre du fait de son écorce piquée d'épines et sa chair est blanche et pulpeuse avec des graines noires indigestes.

Pomme cannelle ou atte

(*Annona squamosa* L.)

Fruit de l'attier ou pommier cannelle gros comme une pomme. Sous ses écailles dures se trouve une chair blanche, tendre, sucrée et parfumée qui se mange telle quelle.

Goyave

(*Psidium guajava* L.)

Fruit du goyavier, il existe des variétés de goyaves jaunes (goyave poire) ou vertes (goyave pomme). Elles sont consommées fraîches et peuvent être transformées en confitures, en gelées et en jus de fruits.

Goyavier

(*Psidium littorale* L.)

Fruit du goyavier de Chine ou goyavier fraise. Il a la forme d'une goyave mais la taille d'une mirabelle. La peau est lisse et brillante. Il peut être consommé frais ou utilisé pour confectionner des confitures, des gelées ou des sorbets.

Abricots pays

(*Mammea americana*)

Ou mamey est un fruit à noyau comestible à la chair sucrée qui peut atteindre 25 cm de diamètre et peser 4 kg. Sa chair est orange et sa peau grise-brune est relativement épaisse.

Mangoustan

(*Garcinia mangostana*)

Fruit arrondi violacé de la taille d'une balle de golf à la peau épaisse (très amère), renfermant une chair blanche divisée en 5 à 6 quartiers. Le goût fin est un mélange d'acidité et de sucré.

Grenadille, maracudja ou fruits de la passion

(*Passiflora edulis*)

Le fruit de la passion a une saveur acidulée. Il peut servir à la fabrication de sorbets, sirops et coulis.

Autres fruits tropicaux

Cacao, café, carambole, acérola, fruit à pain, mangues, jacquiers...

Fruits divers

Ananas

(*Ananas comosus* L.)

Toutes les variétés, ananas bouteilles, queen...

Avocats

(*Persea americana* Miller)

Banane

(*Musa*)

Le bananier n'est pas un arbre fruitier mais une herbe géante qui mesure de 4 à 6 m de hauteur. Cette plante aux très larges feuilles produit un seul régime et se régénère par des rejets à son pied. La banane « fruit » se consomme crue. Il existe de nombreuses variétés de banane fruit, mais la plus commune est « Cavendish ».

Aussi appelée « figue » en créole

Figues

(*Ficus carica* L.)

Agrumes

Citrons

(*Citrus limon* L.),

Limes

(*Citrus aurantifolia*)

Citrons verts, Combavas (*Citrus hystrix* DC.).

Mandarines

(*Citrus reticulata* Blanco),

Clémentines

(*Citrus clementina* Tanaka)

Hybride d'oranger et de mandarinier.

Oranges

(*Citrus sinensis* L. Osbeck)

Ou oranges douces.

Les oranges amères ou bigarades (*Citrus aurantium* L.) cultivées pour la fabrication de la confiture d'oranges amères ou pour l'huile essentielle ne sont pas prises en compte.

Tangor

(*Citrus*)

Hybride de tangerine (*Citrus x tangerina*) et d'oranger (*Citrus sinensis*).

Pamplemousses ou pomelos

(*Citrus paradisi* Macfadyen)

Pamplemousses, pomelo, tangelos, hybrides.

Autres agrumes

Lime, combava.

Cultures florales

La superficie brute comprend la surface effectivement cultivée, les allées et circulations, les emprises de haies de protection sur la parcelle, les emprises de chaufferie et autres matériels dans les serres et abris hauts de production, les tournières... Avant le recalage des séries sur le recensement agricole 2010, la définition était conforme à celle du recensement 2001 de l'horticulture ornementale et des pépinières (RHOP). Il s'agissait de la surface totale de la parcelle cultivée en cas de culture en plein air ou sous abri bas, de la superficie intérieure au sol des serres et abris hauts dans ce cas.

Les **pépinières florales** comprennent en dehors de la bulbiculture tous les produits semi-finis (plantes vendues en cours d'élevage à d'autres horticulteurs), les boutures et jeunes plants pour la vente en l'état en dehors de la branche agricole. Les superficies consacrées à la multiplication de jeunes plants pour les besoins de l'exploitation (auto fourniture) en sont exclues.

Production du vignoble

Vins avec indication géographique

Vins à appellation d'origine protégée (AOP) avec ou sans mention de cépage hors vins doux naturels (VDN) et hors vins pour eaux-de-vie

Ils doivent répondre à certaines conditions d'aire de production, de cépages, de rendement, de degré alcoolométrique.

Ce poste comprend en particulier les vins tranquilles qui seront transformés en « champagne » (coteaux champenois et vins de champagne), de même que les vins transformés en mousseux d'appellation, Vouvray, Saumur, Blanquette de Limoux, etc.

Vins doux naturels (VDN) en AOP. Muscat, Banyuls...

Les VDN sont, par nature, des vins de liqueurs. La dénomination VDN est réservée à certains d'entre eux qui remplissent des conditions particulières (définition donnée par l'article 416 du code général des Impôts). Dans le cas présent, le raisin provient d'une zone d'appellation d'origine protégée (AOP). En cours d'élaboration, une addition d'alcool arrête la fermentation. Ces vins, considérés comme produits de la branche agriculture, sont pris en compte, par exception, avec l'alcool de mutage incorporé. Les VDN qui ne répondent pas aux normes érigées pour obtenir l'appellation AOP sont dans ce cas classés en « autres vins ».

Vins pour eaux-de-vie AOP

Il s'agit des vins pouvant être distillés pour l'obtention d'eaux-de-vie AOP (cognac, armagnac, etc.). Ils sont isolés des autres vins avec appellation protégée.

Pour le cognac, il s'agit des quantités aptes à cette production, même si une partie de ces quantités est dirigée vers d'autres destinations : distillations préventives ou obligatoires, vins de table, vinés, jus de raisin, pineau...

Pour l'armagnac, et en raison de la nature particulière des cépages dits à « double fin », il s'agit des quantités réellement distillées pour la fabrication d'eaux-de-vie. Une partie de la récolte peut en effet être finalement dirigée vers les vins d'appellation, les vins de pays ou les vins de table.

En revanche, pour l'évaluation de ce poste dans le cadre des comptes départementaux, seul le volume réellement distillé en cognac sera pris en compte.

Les vins AOP correspondent aux vins AOC et VDQS définis dans l'ancienne organisation de la filière viticole.

Vins avec indication géographique protégée (IGP) avec ou sans mention de cépage

Certaines conditions sont exigées pour que ces vins obtiennent une dénomination « vins avec indication géographique protégée ». Les aires de production sont délimitées géographiquement et la liste des cépages donnant droit à appellation est fixée par la réglementation.

Les vins IGP correspondent aux vins de pays définis dans l'ancienne organisation de la filière viticole.

Vins sans indication géographique

Récolte de vins sans indication géographique : autres vins, vins issus de raisin de table ainsi que jus et moûts

Figurent notamment ici les vins de table, les vins à usages industriels (fabrication de vinaigre), les VDN autres qu'en AOP, les vins de liqueurs (sauf VDN en AOP), les vins sans alcool et les boissons faiblement alcoolisées à base de moût de raisin (« pétillants » de raisin).

Remarques : les moûts de raisin sont le produit liquide obtenu naturellement ou par des procédés physiques à partir de raisin frais. Ils sont à la base de l'élaboration des vins et jus de raisin.

Répartition de la surface agricole utilisée

Cannes à sucre, Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale

Ces postes ne concernent que les départements d'outre-mer.

Semences et plants divers

Le principe de base retenu est celui des recensements et enquêtes de structure. Quand les semences sont de même type que le produit habituel d'une culture, elles sont classées dans cette culture (le grain de blé sert de semence, de même le tubercule de pomme de terre). Quand elles s'en distinguent fortement, elles sont classées au poste semence (la betterave est cultivée pour sa racine, on utilise comme semence les fruits ou glomérules).

Ce poste inclut donc les semences et plants pour les betteraves industrielles, les cultures industrielles (tabac, houblon, chicorée à café...) les plantes aromatiques et à parfum, les fourrages annuels (sauf maïs fourrage), les prairies, les légumes frais, les fleurs et plantes ornementales.

Remarque : les plants ligneux de fleurs à couper (rosiers, lauriers...) ainsi que les plants de lavande et de lavandin sont à classer au poste « pépinières ligneuses ».

Sont exclus de ce poste, les semences et plants de céréales, d'oléagineux, de légumes secs et de protéagineux et de plantes à fibres.

Maraîchage (légumes frais)

Le maraîchage est un mode de culture intensif de légumes frais, réalisé sur de petites surfaces et utilisant des techniques spécifiques comme les serres, l'irrigation contrôlée, et des rotations rapides de cultures pour garantir une production continue.

À l'inverse, les autres cultures de légumes frais sont conduites en plein champ, sur de plus grandes surfaces, avec des cycles de récolte moins fréquents.

Jardins et vergers familiaux des exploitants et des non-exploitants

La définition est proche de celle des enquêtes structures (« superficies de faible importance, destinées à la culture de produits pour la consommation du ménage ») ; une distinction est faite entre ceux des exploitants agricoles, et ceux des autres ménages (en particulier les « jardins ouvriers »).

Cette superficie réservée à l'autoconsommation comprend des légumes, des fruits et des petits fruits en association avec quelques fleurs éventuellement. Pour les jardins familiaux des exploitants et par convention, sont comptées en jardin familial, les petites cultures de pommes de terre et autres légumes (haricots verts, fèves, carottes...) sur la superficie entrant dans l'assolement, quand celles-ci sont destinées uniquement aux besoins de la famille ; de même pour les petits vergers familiaux. Les superficies de ces jardins cultivées en fleurs ou plantes ornementales pour l'agrément sont classées, de même que les jardins d'agrément, ne font pas partie de la surface agricole utilisée.

Les jardins ouvriers sont compris dans les jardins familiaux des non-exploitants.

Jachères (aidées et non aidées)

La jachère répondait historiquement à l'état de repos d'un an après une ou deux céréales à paille.

L'année sans récolte n'était pas sans travaux du sol, notamment pour maîtriser les mauvaises herbes, éviter le ruissellement et enfouir la matière organique.

Cette pratique avait quasiment disparu, mais non

complètement : certaines parcelles ne peuvent pas être semées certaines années pour raisons accidentelles (climat, exploitation vacante...) d'où la persistance de jachère qualifiée de « conjoncturelle ».

Avant 1992 la définition statistique de la jachère : terres au repos ne portant aucune culture au cours de la campagne.

Depuis 1992, la jachère, ou plus exactement, les jachères sont définies comme suit : terres non mises en culture ou portant des cultures non destinées à être récoltées.

Figurent notamment dans les jachères :

- les terres laissées au repos en vue du renouvellement d'une plantation (vigne, arbres fruitiers) à condition qu'elles n'aient pas porté de cultures pendant la période étudiée ;
- les surfaces en cours de défrichement ou défrichées en vue d'une plantation de vigne ;
- les couverts à gibier ;
- la jachère faunistique ;
- le gel vert, au titre des mesures agri-environnementales lorsqu'il est pris en compte dans le calcul du taux de gel.

Ne sont pas comptées dans les jachères :

- les cultures industrielles au titre du gel PAC (jachère « industrielle »), déclarées avec les cultures correspondantes, les terres en friches, les vergers ou les vignes abandonnés ;
- les cultures non réussies, classées suivant la nature de ces cultures dans la mesure où elles n'ont pas été remplacées.

Pépinières ligneuses

Ce poste regroupe les sous-postes suivants :

- **pépinières viticoles** : superficies consacrées à la reproduction végétative des vignes (production de plants racinés greffés, de porte-greffe...) ;
- **vignes mères** ;
- **pépinières fruitières** : superficies orientées vers la production de porte-greffe, de sujets destinés à la plantation de vergers, d'arbres et arbustes fruitiers, en particulier sont inclus les plants de baies ;
- **pépinières forestières** : superficies destinées à la production de plants forestiers quelle que soit leur destination (vente ou intraconsommation) ;
- **pépinières de peupliers non forestiers** : tous peupliers sauf trichocarpa ;
- **pépinières arbustives d'ornement** : superficies orientées vers la production de plants décoratifs destinés à la plantation des jardins et des parcs : arbres d'alignement, arbustes pour haies, conifères, plants de rosiers... ;

- **autres pépinières ligneuses** : sont inclus les plants de lavande et de lavandin.

Cultures permanentes autres

Ce poste regroupe :

les oseraies, les plantations de bambou, de jonc, de cannes de Provence (superficie en production et non en production), de roseaux (pour la fabrication de cannes, de flûtes, etc.) ainsi que les superficies, régulièrement entretenues, en arbres truffiers - chênes essentiellement ou noisetiers - ou en mûriers pour la feuille.

Productions animales

Espèce bovine

Vaches

Femelles ayant vêlé au moins une fois, quel que soit leur âge. Les femelles qui ont déjà été saillies ou inséminées mais qui n'ont eu que des avortements ne doivent pas être comptabilisées dans les vaches mais dans l'une des autres catégories de bovins (génisses laitières/nourrices de renouvellement). En revanche, en cas de mort-né, s'il y a eu déclenchement d'une lactation, il s'agit d'une vache.

Les vaches sont classées en laitières ou nourrices/allaitantes suivant l'utilisation du lait qu'elles produisent

Une vache est **laitière** si son lait est principalement destiné à être commercialisée ou utilisé pour la consommation familiale, soit en l'état soit sous forme de crème, beurre ou fromage. C'est une vache soumise à la traite. Elle peut être éventuellement tarie ou réformée.

Une vache est **nourrice ou allaitante** si elle est élevée pour produire des veaux. Elle est le plus souvent tétée. Elle peut être traite mais son lait n'est qu'accessoirement commercialisé ou utilisé pour la consommation familiale.

Ce poste comprend par convention les vaches de trait, de manade, de combat telles les vaches landaises.

Des vaches (dites mixtes) peuvent encore être exploitées à plusieurs fins notamment dans certaines unités non étroitement spécialisées. Leur lait est en partie commercialisé et en partie utilisé pour nourrir les veaux ; les vaches doivent être classées en vaches nourrices ou laitières en fonction de celui de ces deux rôles qu'elles tiennent en priorité. Dans les cas très litigieux, on peut considérer qu'une vache est à classer en nourrice si moins de 50 % de la production de lait est commercialisée ou utilisée à la consommation familiale.

Les vaches de réforme sont incluses dans l'une ou l'autre de ces catégories, en fonction de leur utilisation antérieure.

Génisses laitières/nourrices de renouvellement

Il s'agit de génisses, saillies ou non, gestantes ou amouillantes, destinées à la souche c'est-à-dire au renouvellement, des vaches laitières/nourrices du cheptel.

Inclure dans ce poste, les femelles n'ayant eu que des avortements.

Génisses de boucherie

Il s'agit de femelles (autres que vaches) maigres ou en finition destinées à la boucherie.

Mâles de type laitier/viande

On range ici les mâles maigres ou en engraissement, castrés (bouvillons, bœufs) ou non (taurillons), destinés à la boucherie.

Veaux de boucherie

Veaux, mâles ou femelles, destinés à être abattus à moins de 8 mois. Cette catégorie correspond à une gamme d'animaux de moins de 8 mois, à viande blanche ou rose et comprend :

- les **veaux dits « sous la mère »** issus généralement d'une vache de « race à viande ». Ils sont nourris par le lait de leur mère ;
- les **veaux dits « de batterie »**, issus généralement de vache laitière et qui sont élevés et engraisés en batterie avec des aliments d'allaitement achetés.

Autres femelles/mâles de moins d'un an

Ce poste regroupe les effectifs bovins (mâles ou femelles) destinés au renouvellement de la souche, à la vente en maigre ou à la boucherie au-delà de huit mois.

Sont inclus :

- les **veaux de huit jours dits veaux « à remettre »** ou **veaux « de colostrum »** ou **« crevards »** ou **« répoupets »** ;
- les **« broutards »** ou **« veaux maigres » de moins d'un an**, qui restent en liberté avec leur mère pendant toute la saison de pâturage et qui ne sont donc pas exclusivement alimentés par du lait (herbe...) ;
- les **jeunes bovins commercialisés entre sept et neuf mois** comme les « veaux lourds », « veaux du Ségala », « veaux de Saint-Étienne », « veaux de Lyon ».

Espèce porcine

Porcelets

Ce sont tous les porcelets mâles ou femelles, sevrés ou non, non encore entrés en atelier d'engraissement quelle que soit leur destination. Sont inclus les porcelets mis en atelier de post sevrage.

Jeunes porcs de 20 à moins de 50 kg

Jeunes verrats de moins de 50 kg, jeunes truies de moins de 50 kg, porcs d'engraissement.

Truies de 50 kg et plus

Femelles ayant eu au moins une portée mais aussi jeunes femelles de 50 kg et plus, appelées cochettes, destinées au remplacement des truies-mères et qui n'ont encore jamais mis bas ; elles sont ou ne sont pas encore saillies.

Sont exclues de cette rubrique :

- les jeunes truies destinées à l'engraissement ;
- les truies de réforme. Elles sont incluses dans le poste « porcs à l'engrais », comme dans les enquêtes structure et le recensement agricole.

Porcs à l'engrais de 50 kg et plus

Ce sont des porcs mâles, castrés ou non ou femelles en cours d'engraissement.

Verrats de 50 kg et plus

Porcs mâles reproducteurs, non compris réforme.

Espèce caprine

Chevrettes

Jeunes femelles (saillies ou non) destinées au renouvellement du cheptel des chèvres.

Chèvres

Femelles ayant mis bas au moins une fois, y compris celles en instance de réforme ou réformées.

Autres caprins (y compris boucs)

Chevreaux de boucherie (mâles ou femelles) ; mâle reproducteur, y compris les jeunes de remplacement n'ayant pas encore sailli, y compris les boucs de réforme.

Espèce ovine

Agnelles

Agnelles, saillies ou non, élevées en vue de remplacement des brebis-mères des élevages, qu'elles soient laitières ou nourrices.

Brebis-mères (y compris réforme)

Femelles ovines ayant déjà agnelé au moins une fois même si elle est en instance de réforme ou réformée. Sont incluses les brebis nourrices, quelle que soit leur race, détenues pour produire des agneaux et dont le lait sert principalement à nourrir les agneaux.

Brebis laitières

Elles sont principalement destinées à la production de lait pour la vente ou la transformation en fromage. Elles sont traites. Les brebis laitières tarées sont incluses.

Autres ovins

Agneaux maigres ou en finition ; agnelles destinées à la boucherie ; béliers y compris réforme et remplacement.

Équidés

Chevaux de selle, sport, loisir et course (y compris poneys)

Cette rubrique regroupe tous les chevaux qu'ils soient inscrits à un livre généalogique ou sans pedigree, propres à être utilisés comme chevaux de selle ou à le devenir : étalons, juments de selle, poulinières, poulains et pouliches de selle.

Chevaux de trait

Ce sont tous les chevaux de races lourdes, étalons, juments, chevaux, poulains, pouliches, destinés au trait ou à la boucherie.

Ânes, baudets, mules, mulets, bardots

Cette catégorie comporte tous les animaux de l'espèce asine (mâles et femelles de tous âges) et tous les produits de croisement entre ânes et chevaux (mules et mulets, bardots).

Volailles et lapins

Espèce Gallus

Poules pondeuses d'œufs à couvrir

Femelles déjà entrées en ponte, dont les œufs sont destinés à être mis à couvrir. Elles sont désignées sous le nom de « poules parentales » ou « poules reproductrices » et appartiennent à des élevages de sélection ou de reproduction (multiplication). Les poules réformées sont incluses.

Par convention, dans les petites basses-cours, toutes les poules sont considérées comme poules pondeuses d'œufs de consommation, même si parfois certains œufs sont mis à couvrir pour le renouvellement de la basse-cour.

Poules pondeuses d'œufs de consommation

Femelles déjà entrées en ponte, dont les œufs sont destinés à la consommation. Les poules réformées sont incluses. Les poules de basses-cours à vocation familiale sont à classer dans la catégorie « poules d'œufs de consommation ».

Poulettes

Jeunes femelles destinées à la ponte d'œufs, à couvrir ou de consommation, mais n'ayant pas encore pondu. Le jour de référence, elles peuvent être au stade de poussins ou de poulettes démarrées.

Les poulettes de la basse-cour familiale sont incluses.

Poulets de chair (y compris coqs et coquelets)

Tous les poulets de chair sans considération de sexe ni de stade (poussins, poulets démarrés, en cours d'engraissement), et les coqs et coquelets destinés à la reproduction, quelle que soit leur race (ponte ou chair). Les chapons et poulardes sont inclus.

Autres volailles

Pour chacune de ces rubriques, l'effectif total d'animaux présents doit être indiqué sans considération d'âge ni de sexe. Pour les dindes et dindons, pintades et oies, les effectifs indiqués sont toutefois ceux qui existaient au 1^{er} octobre de l'année n.

Canards à gaver

Canards prêts à gaver, en gavage ou destinés au gavage.

Canards à rôtir

Canards à rôtir, y compris les reproducteurs mâles et femelles, et ceux pour l'autoconsommation.

Pour les animaux abattus, les reproducteurs toutes filières confondues (gras et à rôtir) sont classés dans les canards à rôtir.

Dindes et dindons

Dindes et dindons, sans considération de sexe ou de stade : poussins ou poussinières, volailles démarrées en cours d'engraissement, reproducteurs, et y compris ceux pour l'autoconsommation.

Les effectifs sont relevés au 1^{er} octobre.

Oies (à rôtir, à gaver)

Les oies à rôtir, prêtes à gaver, en gavage ou destinées au gavage, y compris les reproducteurs mâles et femelles ainsi que les oies pour l'autoconsommation.

Les effectifs sont relevés au 1^{er} octobre.

Pintades

Effectif des pintades mesuré au 1^{er} octobre et sans considération de sexe, ni de stade, poussins, engraissement, reproduction.

Cailles d'élevage

Cailles d'élevage, vendues vivantes à des fédérations de chasse ou des organisations privées en vue du repeuplement du territoire de chasse. Prendre en compte l'effectif total de l'exploitation sans considération de sexe, ni d'âge, y compris les reproducteurs et les volailles destinés à l'autoconsommation.

Lapins

Lapines reproductrices

Femelles de l'espèce ayant mis bas au moins une fois. Les lapines mères élevées pour le poil (angora) sont comptées dans ce poste, de même que les lapines mères élevées pour produire du lapin gibier.

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directeur de la publication : Vincent Marcus
Composition : SSP
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2726-6605
© Agreste 2025

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR